

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2432

15 décembre 2009

SOMMAIRE

Accessio	116694	Joval S.A.	116727
AeK Wien SIF	116727	Land and Business S.A.	116692
Alpha-Lux Investments S.à r.l.	116730	Les Oliviers Sàrl	116733
Argesti s.à r.l.	116732	Les Oliviers Sàrl	116734
Atrium Promotions S.à r.l.	116736	Les Olliviers Sàrl	116734
Axerlind S.A.	116699	Lisé & Fils Promotions S.A.	116728
BELLUS Health Luxco I S.à r.l.	116728	Lothian Partners 27 (Sàrl) Sicar	116699
Bio-cafes SA	116729	Luximmostrust S.à r.l.	116727
Blendo S.A.	116730	MAN-AHL Milestone	116726
BRE/Europe 5NQ S.à r.l.	116722	MAN-AHL Milestone	116726
BRE/Vasakronan Holding II S. à r.l.	116722	Melano Investments S.A.	116731
BRE/Vasakronan Holding I S. à r.l.	116722	Melus SPF S.A.	116695
British Blu Holding S.A.	116730	Meridio Funds	116695
BTMU Premier Fund	116721	Mission Investment S.A.	116690
Captura	116691	M&W Privat	116726
Driver & Bensch (Lux)	116693	MXM 314 S.A.	116692
Fenzi S.A.	116690	N.G.E. S.A. - société de gestion de patri- moine familial	116696
Financial China S.A.	116691	OHK Developments S.à r.l.	116728
Finet Holding S.à r.l.	116729	OP Exklusiv Zertifikate	116721
Finet Holding S.à r.l.	116729	Ramius FOF European Platform	116694
Finet Holding S.à r.l.	116729	Rock Ridge RE 8	116730
Gai Mattiolo Holding S.A.	116697	Rommels Maschinn S.à r.l.	116732
Golden Harvest S.A.	116696	Société de Financement Médical et Hospi- talier	116698
Halogen Holdings	116697	Tourimonta Holding S.A.	116698
HC Holdings I S.à r.l.	116731	Trademark Services International S.A. ...	116690
HC Holdings S.à r.l.	116736	TSL Transport S.à r.l.	116735
HC Investissements (Europe) S.à r.l.	116732	Vasakronan S.à r.l.	116722
HC Luxembourg IV S. à r.l.	116736	Woland S.A.	116692
Hutton Collins Luxembourg S.à r.l.	116731	World Minerals International Sales	116727
Immo Petschend S.à r.l.	116728		
John Deere Cash Management S.A.	116733		
John & Partners S.A.	116694		

Fenzi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 46.439.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 31 décembre 2009 à 11.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^{ème} étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2008 et affectation du résultat;
4. Démission des quatre administrateurs de catégorie B et du réviseur d'entreprises;
5. Nomination des nouveaux administrateurs et du réviseur d'entreprises en leur remplacement;
6. Décharge à accorder aux administrateurs et réviseur d'entreprises sortants;
7. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009152559/693/21.

Trademark Services International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 71.442.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 31 décembre 2009 à 10.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^{ème} étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission des quatre administrateurs et du commissaire aux comptes.
2. Nomination des nouveaux administrateurs et du commissaire aux comptes en leur remplacement.
3. Décharge à accorder aux administrateurs et commissaire aux comptes sortants.
4. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009152562/693/18.

Mission Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 127.324.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 31 décembre 2009 à 10.30 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^{ème} étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2008 et affectation du résultat;
4. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
6. Démission des quatre administrateurs de catégorie A et du commissaire aux comptes;

7. Nomination des nouveaux administrateurs et du commissaire aux comptes en leur remplacement;
8. Décharge à accorder aux administrateurs et commissaire aux comptes sortants;
9. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009152564/693/24.

Financial China S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 55.594.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 31 décembre 2009 à 9.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^{ème} étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission des quatre administrateurs.
2. Nomination des nouveaux administrateurs en leur remplacement.
3. Décharge à accorder aux administrateurs.
4. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009152566/693/18.

Captura, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.835.

Sehr geehrte Aktionärin,

Sehr geehrter Aktionär,

wir laden Sie hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

des CAPTURA (SICAV) ein, die am 15. JANUAR 2010 um 14.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates
2. Vorlage des Berichtes des Wirtschaftsprüfers
3. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. August 2009
4. Ergebnisuweisung
5. Entlastung des Verwaltungsrates
6. Erneuerung der Vollmacht des Wirtschaftsprüfers
7. Wahl oder Wiederwahl des Verwaltungsrates
8. Sonstiges

Die Aktionäre werden davon in Kenntnis gesetzt, dass die Entscheidungen der Generalversammlung ohne Anwesenheitsquorum mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen getroffen werden.

Sollte es Ihnen nicht möglich sein, an dieser Generalversammlung teilzunehmen, bitten wir Sie, beiliegende Vollmacht vervollständigt und unterschrieben an Frau Andrea Rau (Axxion S.A.; 1B, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach) zurückzusenden.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2009153540/6206/27.

Land and Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.483.

Mesdames et Messieurs les obligataires de LAND AND BUSINESS S.A., souscripteurs des obligations au porteur d'une valeur nominale de € 1.000 chacune, productives d'intérêts de 2,70% annuels pour les 3 premières années et de 5% annuels pour les années suivantes, sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE

ce 11 janvier 2010 à 11.00 heures, 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

afin de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Modification du taux de rendement de l'emprunt obligataire par la conversion des obligations productives d'intérêts en obligations à revenu variable, évoluant en fonction des bénéfices de la société.
- Modification subséquente des conditions générales.
- Divers.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait se tenir sur première convocation, faute d'avoir réuni le quorum requis, elle serait reportée au 18 janvier 2010 à 11.00 heures avec le même ordre du jour sans condition de quorum.

LAND AND BUSINESS S.A.

Référence de publication: 2009152568/20.

MXM 314 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.063.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 31 décembre 2009 à 12.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^{ème} étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2008 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Démission de Monsieur Jean-Yves Nicolas, Monsieur Marc Koeune, Madame Andrea Dany, Madame Nicole Thommes de leurs mandats d'administrateur et de la société CEDERLUX-SERVICES S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes.
8. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009152571/693/25.

Woland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 90.032.

Messieurs les actionnaires et obligataires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 31 décembre 2009 à 8.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^{ème} étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturé au 30.06.2009;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 30.06.2009 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Transfert de siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg;
5. Acceptation de la démission des deux administrateurs de catégorie A et des quatre administrateurs de catégorie B et nomination de deux nouveaux administrateurs de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B en leur remplacement;
Administrateurs sortants:
- Monsieur Filippo RIZZI, administrateur A;
- Monsieur Franco CAMBIELLI, administrateur A;
- Monsieur Marc KOEUNE, administrateur B;
- Monsieur Jean HOFFMANN, administrateur B;
- Madame Nicole THOMMES, administrateur B;
- Madame Andrea DANY, administrateur B;
Administrateurs à nommer:
- Monsieur Federico FRANZINA, administrateur A;
- Monsieur Vincenzo ARNÒ, administrateur A;
- Monsieur Marco HONEGGER, administrateur B.
6. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en son remplacement;
7. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires et obligataires déposeront leurs actions et obligations, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009152569/693/36.

Driver & Bengsch (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.622.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der DRIVER & BENGSCH (LUX) ein, die am 15. Januar 2010 um 15.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates
2. Vorlage des Berichtes des Wirtschaftsprüfers
3. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. August 2009
4. Ergebnisuweisung
5. Entlastung des Verwaltungsrates
6. Erneuerung der Vollmacht des Wirtschaftsprüfers
7. Ernennungen des Verwaltungsrates
8. Sonstiges

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung zu beauftragen, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft 5 Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Die Aktionäre werden davon in Kenntnis gesetzt, dass die Entscheidungen der Generalversammlung ohne Anwesenheitsquorum mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen getroffen werden.

DRIVER & BENGSCH (LUX)

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2009153541/6206/27.

John & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.355.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 31 décembre 2009 à 11.30 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^{ème} étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2008 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Démission de Monsieur Jean-Yves Nicolas, Monsieur Marc Koeune, Madame Andrea Dany, Madame Nicole Thommes de leurs mandats d'administrateur et de la société CEDERLUX-SERVICES S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes;
8. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009152573/693/25.

Ramius FOF European Platform, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 58.241.

As the annual accounts as at 30 June 2009 are available now, the Shareholders are hereby invited to attend the

SECOND ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on 14 January 2010 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts as at 30 June 2009 and allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least one business day prior to the meeting with KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009153543/755/20.

Accessio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 122.190.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der ACCESSIO ein, die am 15. Januar 2010 um 14.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates

2. Vorlage des Berichtes des Wirtschaftsprüfers
3. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. August 2009
4. Ergebnisuweisung
5. Entlastung des Verwaltungsrates
6. Erneuerung der Vollmacht des Wirtschaftsprüfers
7. Wahl oder Wiederwahl des Verwaltungsrates
8. Sonstiges

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung zu beauftragen, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft 5 Arbeitstage vor der ordentlichen Generalversammlung vorliegen.

Die Aktionäre werden davon in Kenntnis gesetzt, dass die Entscheidungen der Generalversammlung ohne Anwesenheitsquorum mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen getroffen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009153539/6206/26.

Meridio Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.176.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

des Meridio Funds ein, die am *20. Januar 2010* um 13.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates
2. Vorlage des Berichtes des Wirtschaftsprüfers
3. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. August 2009
4. Ergebnisuweisung
5. Entlastung des Verwaltungsrates
6. Erneuerung der Vollmacht des Wirtschaftsprüfers
7. Ernennungen des Verwaltungsrates
8. Sonstiges

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung zu beauftragen, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft 5 Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Die Aktionäre werden davon in Kenntnis gesetzt, dass die Entscheidungen der Generalversammlung ohne Anwesenheitsquorum mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen getroffen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009153542/6206/26.

Melus SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.477.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 novembre 2009, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *18 janvier 2010* à 13:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Référence de publication: 2009153544/795/18.

Golden Harvest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.196.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister aux

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

qui se tiendront le 28 décembre 2009 à Luxembourg, 23, rue Beaumont, 6^{ème} étage:

A) Assemblée générale ordinaire à 09.30 heures

Ordre du jour:

1. Entendre et examiner le rapport du liquidateur sur sa gestion de la liquidation en vue de la dissolution de la société.
2. Désigner deux commissaires-vérificateurs avec la mission d'examiner le rapport du liquidateur et de faire rapport de leur mission dans une assemblée ultérieure.
3. Divers.

B) Assemblée générale ordinaire à 10.30 heures

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan de clôture au 28.12.2009.
2. Rapport des commissaires-vérificateurs. Approbation.
3. Décharge à donner au liquidateur, aux administrateurs, et aux commissaires.
4. Détermination de la rémunération définitive du liquidateur.
5. Détermination de la rémunération définitive des commissaires-vérificateurs.
6. Clôture de liquidation.
7. Désignation du lieu de conservation des documents de la société.
8. Divers.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

LE LIQUIDATEUR.

Référence de publication: 2009144675/535/27.

N.G.E. S.A. - société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 70.483.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 24 décembre 2009 à 11.00 heures, au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société, actuellement régie par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») afin de soumettre la société au statut fiscal des sociétés de participations financières - SOPARFI, et par conséquent modification de l'article 2 des statuts concernant l'objet social qui se lira comme suit :

Art. 2 : "La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

2. Modification de la dénomination de la société en "N.G.E. S.A.".

3. Modification subséquente des articles 1, 3, et 11 des statuts afin de les adapter aux décisions susmentionnées de l'ordre du jour.
4. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009148733/1017/30.

Halogen Holdings, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 39.773.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Shareholders of the Company will be held at the offices of Maitland Luxembourg S.A., 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, on Wednesday 23 December 2009 at 11 a.m. (CET) before a Luxembourg notary in order to consider and vote on the following matters:

Agenda:

1. That a representative of M Partners, the Company's advisers, be appointed as chairman of this meeting.
2. To accept the report of the Liquidation- *Commissaire* .
3. To give discharge to the Liquidator and the Liquidation- *Commissaire* .
4. To decide on the closure of the liquidation.
5. To decide that the Company's files will be kept for five years at the offices of Maitland Luxembourg S.A., 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.
6. To decide that the Halogen PLC shares and warrants due to members and unable to be delivered will be held in escrow by Halogen PLC for a period of five years.

23 November 2009.

By order of the Liquidator

City Group P.L.C.

Group Secretaries

Référence de publication: 2009146911/631/24.

Gai Mattiolo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitburg.

R.C.S. Luxembourg B 118.165.

Les actionnaires sont convoqués par la présente à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 23 décembre 2009 à 14.15 heures par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}.

Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les présents statuts sous la dénomination de MATTIOLO COUTURE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

2. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute

autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'autre part, la société a pour objet le financement de toute société ou entreprise faisant partie du groupe auquel elle appartient. La société peut accorder à ces sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties. La société peut assurer son financement par des fonds propres, par des crédits bancaires, par des prêts, avances ou garanties qu'une ou plusieurs sociétés ou entreprises faisant partie du groupe auquel elle appartient viendront à lui octroyer ou par des avances que les associés des sociétés et entreprises du groupe viendront à lui accorder. La société pourra avoir toute activité industrielle, commerciale ou financière de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

3. Renouvellement des autorisations telles qu'elles résultent de l'article 3 des statuts en faveur du Conseil d'Administration pour une période de 5 ans;
4. Délibération et décisions relatives aux articles 51 et 61 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes se rapportant aux exercices 2005, 2006, 2007 et 2008;
6. Affectation des résultats au 31 décembre 2005, 31 décembre 2006, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008;
7. Délibération et décision concernant l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
8. Adoption d'un plan pluriannuel;
9. Fusion/absorption de la société GAI MATTIOLO SA;
10. Transfert du siège;
11. Divers.

Le Commissaire aux Comptes.

Référence de publication: 2009149522/1324/50.

Société de Financement Médical et Hospitalier, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 11.770.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 28 décembre 2009 à 15.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2008.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2008.
4. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
6. Décision sur la continuation de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009148363/19.

Tourimonta Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 30.516.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu le lundi 28 décembre 2009 à 15.00 heures à Luxembourg, au 12, rue Eugène Ruppert avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants;
2. Transfert du siège social;
3. Divers.

Le conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009148474/34/16.

Axerlind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 135.363.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 28 Décembre 2009 à 11h30 au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 500.000 (cinq cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000 (cent mille Euros) à EUR 600.000 (six cent mille Euros) par conversion de créance et la création et l'émission de 5 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 EUR.
2. Souscription de 5.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 EUR chacune.
3. Modification afférente de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009149012/755/18.

Lothian Partners 27 (Sàrl) Sicar, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 105.530.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Collier International Partners IV-D, L.P., an exempted limited partnership incorporated and organized under the laws of Cayman Islands, with registered office at Clifton House, 75 Fort Street, P.O. Box 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Register of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 13055 (Collier IV-D),

duly represented by Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13th November 2009,

2. Collier German Investors, GmbH & Co. KG, a limited partnership incorporated and organized under the laws of Germany, with registered office at Kardinal-Faulhaber Straße, 10, D-80333 Munich, registered at the lower court of Munich under registration number HRA 79284 (Collier German Investors),

duly represented by Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13th November 2009.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. Collier IV-D and Collier German Investors are the shareholders (the Shareholders) of Lothian Partners 27 (SARL) SICAR, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) formed as an investment company in risk capital (*société d'investissement en capital à risque*), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.530 (the Company); and

II. the agenda of the meeting is as follows:

1. convening formalities; and
2. amendment and full restatement of the articles of association of the Company.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to acknowledge the due fulfillment of the convening formalities. The Shareholders consider themselves as duly convened and have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend and fully restate the articles of association of the Company (the Articles), which will henceforth read as follows:

I. Definitions - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Definitions.

Additional Follow-On Capital means additional follow-on payments or future financings to be made by the Company in favour of certain Holding Companies after the Reset Date with the prior approval of the Advisory Committee;

Advisory Committee means the committee(s) established by the Board to, inter alia, approve investments of the Company;

Affiliates means any Person managed directly or indirectly by Collier Investment Management Limited or advised directly or indirectly by Collier Capital Limited;

Aggregate Invested Capital means the aggregate of (i) the Fair Market Value of the Holding Companies as at 31 December 2008, subject only to such adjustments as shall be agreed by the Investment Manager and the Advisory Committee under the supervision of the Board, (ii) any Follow-On Capital actually paid by the Company, (iii) all Management Fees paid by the Company pursuant to and in connection with capital calls made after the Reset Date, (iv) Investment Portfolio Expenses after the Reset Date and (v) Transaction Costs not exceeding the amount of US\$ 55,000 in aggregate;

Articles means the present articles of association, as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Carried Interest means the amounts allocated to the Special Shares pursuant to Article 10.1 of these Articles;

Claw-Back Amounts means the amounts to be paid by the holders of the Special Shares to the Company pursuant to Article 10.6 and Article 10.7 of these Articles;

Committed Follow-On Capital means follow-on capital committed by the Company in favour of certain Holding Companies as at 31 December 2008 pursuant to binding legal obligations, further particulars of which are specified in the Management Agreement;

Commitment or Committed Capital means the maximum amount (denominated in Euro) contributed or agreed to be contributed to the Company by way of subscription for Shares by a Partner pursuant to such Partner's Subscription Agreement (including any additional Commitment made by such Partners at subsequent closings);

Company means Lothian Partners 27 (SARL) SICAR, a société à responsabilité limitée formed as an investment company in risk capital;

Company Law means the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended;

Distribution(s) means amounts distributed to the Partners;

EVCA means the European Private Equity and Venture Capital Association;

Fair Market Value means the value of the Holding Companies, as determined by the Investment Manager in accordance with the European Private Equity and Venture Capital Association guidelines (after consultation with the Company's auditors, who shall comment on the appropriateness of the application of those guidelines) under the supervision of the Board;

Follow-On Capital means collectively the Committed Follow-On Capital and the Additional Follow-On Capital;

Follow-On Investments means all amounts invested by the Company which are funded by Follow-On Capital;

Holding Companies means those certain companies, legal persons, corporations and other entities, vehicles and Persons invested in by the Company and identified as such in the Management Agreement, as further described in the Prospectus;

Investment Decision means any investment or divestment decision made from time to time in connection with the Investment Portfolio;

Investment Manager means any person or entity appointed from time to time which, subject to the overall supervision and liability of the Board, will provide management services in respect of a specific investment portfolio of the Company;

Investment Portfolio means the Holding Companies, the Follow-On Investments and the Securities received therefrom or in substitution thereof;

Investment Portfolio Expenses means all reasonable expenses related to the operation and administration of the Investment Portfolio (excluding Management Fees) incurred in accordance with the Prospectus and the Management Agreement;

IPO has the meaning ascribed to that term under Article 10.5 of the present Articles;

ITA means Income Tax Act (Canada), as amended, and the regulations promulgated thereunder from time to time;

Management Agreement means any investment management agreement entered into between the Company and the Investment Manager, as amended from time to time;

Management Fee(s) means the fee(s) calculated and payable to the Investment Manager in accordance with the Prospectus and the Management Agreement;

Offer has the meaning ascribed to that term under Article 10.5 of the present Articles;

Operational and Administrative Expenses means, to the extent not already included as Investment Portfolio Expenses, the expenses relating to the operation and administration of the Company as further set forth in the Prospectus;

Ordinary Share(s) means any ordinary share(s) in registered form to be issued to any Well-Informed Investor;

Partner means any partner of the Company;

Person means a natural or legal person, cooperative, partnership, trust, association, governmental body, and pronouns which refer to a Person have a similarly extended meaning;

Prospectus means the prospectus prepared and issued by the Company from time to time;

Realization means the fact that any Securities shall have been sold, redeemed or otherwise disposed by the Company or that proceeds have been paid on such Securities to the Company;

Receipts means all or part of the cash proceeds (net of all applicable taxes and withholdings and net of other deductions provided for in these Articles of Association) received by the Company from any Realization from the Investment Portfolio or any other cash funds from time to time whenever and however received by the Company on the Investment Portfolio including, without limitation, cash proceeds released from any escrow account, earn-out payments, deferred consideration or amounts reimbursed or credited to the Company as contemplated under Article 10.4 (except in respect of any amounts eligible for retention and reinvestment by the Investment Manager pursuant to the Management Agreement and effectively reinvested or utilized);

Redemption Date means the date of the redemption of any Share;

Reset Date means 27 March 2009;

Securities means any share, debt security, bond, subscription right, partnership interest, unit purchase option, warrant, convertible security, exchangeable or exercisable into or for a share and any other interest in the Person referred to in the context in which such word is used;

Series has the meaning ascribed to that term under Article 7.2 of the present Articles;

Shares means the Ordinary Shares together with the Special Shares as defined under Article 6 of the present Articles;

Sicar Law means the Luxembourg law of June 15, 2004, relating to the investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), as amended from time to time;

Special Share(s) means any special carried interest share(s) in registered form to be issued to the Investment Manager or an entity designated by the Investment Manager, provided that each such holder qualifies as a Well-informed Investor or is taking part in the management of the Company in accordance with the Sicar Law, the rights and privileges whereof are further described in the present Articles;

Subscription Agreement means the agreement between the Company and each Partner setting forth (i) the Commitment of such Partner, (ii) the rights and obligations of such Partner in relation to its subscription for Shares; and (iii) representations and warranties given by such Partner in favour of the Company;

Sufficient Liquid Funds means:

(i) for the purposes of Article 11.3 of the present Articles, the Company having, at the relevant redemption date, positive cash balances at hand or on deposit (including interest accrued thereon) assuming payment in full of all outstanding liabilities of the Company at that date; and

(ii) for the purposes of Article 11.4 of the present Articles, there being, at the relevant redemption date, positive amounts of Carried Interest available for Distribution to the holders of the Special Shares assuming payment in full of all third party administration and valuation costs incurred by the Company in redeeming the applicable Series of Special Shares at that date;

Subscription Price means the subscription price at which the Shares are offered i.e. a fixed issue price of EUR 25.- per Share;

Third Party Payments has the meaning ascribed to that term under Article 10.7 of the present Articles;

Transaction Costs means any and all costs and expenses incurred by the Company (including, but not limited to, filing fees and fees wherever incurred and expenses of lawyers and accountants retained by the Company wherever incurred) in connection with entering into and implementing a Management Agreement with any replacement Investment Manager as well as any related agreements or memoranda of understanding;

Valuation Date means the date of the valuation of the Company's assets as set forth under Article 12 of the present Articles; and

Well-Informed Investor means a "well-informed" investor (investisseur averti) as defined under article 2 of the Sicar Law.

Art. 2. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "LOTHIAN PARTNERS 27 (SARL) SICAR", which will be governed by the Sicar Law and the Company Law, to the extent the Sicar Law does not deviate from the Company Law, as well as by the present Articles.

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the Board.

3.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the Board.

Art. 4. Object.

4.1. The purpose of the Company is to invest directly or indirectly its assets in securities and other assets representing risk capital of any nature or origin as described in further detail in the Prospectus, with the purpose of procuring to the Partners the benefits generated by the management of its assets in consideration for the risk which they incur.

4.2. The Company may generally, directly or indirectly, contribute its assets to any companies or entities in view of their launch, development or listing on a stock exchange.

4.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of convertible or non convertible debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

4.4. The Company may carry out any operations and any transactions which directly or indirectly favor or relate to its object to the fullest extent permitted by the Sicar Law.

Art. 5. Duration.

5.1. The Company is formed for a limited period of time of seven (7) years as from the incorporation Date of the Company.

The term of the Company may be extended twice by a decision of the general meeting of Partners representing at least three quarters of the share capital of the Company, for two (2) additional periods of two (2) years each time and with a maximum term of eleven (11) years.

The decision to extend the term of the Company from seven (7) to nine (9) years and from nine (9) to eleven (11) years will be taken prior to the seventh (7th) or, as the case may be, the ninth (9th) anniversary of the date of formation of the Company.

If so necessary for the proper liquidation of the Company's Investment Portfolio, the general meeting of Partners may extend the term of the Company beyond eleven (11) years.

The Company may be terminated at any time before its term by a decision of the general meeting of Partners representing at least three quarters of each class of shares representing the share capital of the Company.

5.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Partners.

II. Capital - Shares

Art. 6. Capital. The share capital of the Company shall be represented by ordinary shares (the Ordinary Shares) and special shares (the Special Shares) in registered form without a par value. The capital of the Company shall, at all times, be equal to the total net asset value of the Company determined in accordance with Article 14 hereof. The minimum capital of the Company shall be the minimum amount required under the Sicar Law, i.e. one million euro (EUR 1,000,000.-).

Art. 7. Shares.

7.1. The Company shall issue Shares in registered form only. The Shares may not be issued in fractions.

7.2. The Special Shares are issued in 26 (twenty-six) redeemable preferential series numbered 1 to 26 (the Series), each Series consisting of one share. The issuance of such Series is consistent with the provisions of the Company Law dealing with private limited liability companies (sociétés à responsabilité limitée).

7.3. All issued registered Shares shall be registered in the Partners' register which will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by each Partner who so requests. Share certificates may be issued upon request and at the cost of the holder.

The inscription of the Partners' name in the Partners' register evidences his/its right of ownership of such registered Shares. The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

7.4. Each Share entitles its holder to one vote.

Any decision or resolution of the Partners which would adversely affect the rights of the holders of the Special Shares shall be subject to the prior written consent of all the holders of the Special Shares. Further the Special Shares' rights and obligations shall not be modified and/or altered unless agreed upon by all the holders of the Special Shares.

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Drawdowns. The Follow-On Capital shall be draw down from the holders of the Ordinary Shares. Each Partner's Commitment is payable in multiple instalments in EUR denominated amounts only. Instalments will be called by the Company on a "just-in-time" basis, based primarily on the capital needs of the Company. In order to minimize the idle cash balances held by the Company, and to enhance Partners' rate of return, it is anticipated that the amount of such instalments will not exceed the minimum necessary to meet the capital requirements of the Company and to maintain a reserve for the Operational and Administrative Expenses.

Instalments subsequent to the contribution in respect of Follow-On Capital will be payable by the Partners on the demand of the Company and will be due upon seven (7) days' written notice from the Company.

Art. 9. Issue and Subscription of Shares.

9.1. The Board may, without limitation, issue additional Ordinary Shares without reserving any preference rights to the existing Partners. Additional Ordinary Shares shall be issued at the Subscription Price, up to the sum of each Partner's Committed Capital. Additional Special Shares and/or additional Series of Special Shares shall only be issued upon a decision of a general meeting of Partners resolving upon the conditions required for the amendment of the present Articles.

9.2. Shares may only be issued to a person or entity which is either a Well-informed Investor or a person or entity taking part in the management of the Company in accordance with the Sicar Law.

9.3. All Shares issued by the Company must be paid up to an extent of at least 5% each at the time of their issuance and, in the event of shares issued in consideration for contributions in kind, in full within five years from the time of their issuance.

9.4. The number of Partners is limited to forty (40), inclusive of present or former employees of the Company or of a subsidiary of the Company, two (2) or more persons holding one (1) or more Shares jointly being counted as a single Partner. Any distribution of securities of the Company to the public or invitation to the public to subscribe for any securities of the Company is prohibited.

Art. 10. Carried interest calculation.

10.1. Receipts from the Investment Portfolio shall be allocated to the Ordinary Shares and to the Special Shares on the date on which such Receipts are received in the Company's bank account in Luxembourg in the following order of priority:

a) first, one hundred percent (100%) to the Ordinary Shares until such time as the Ordinary Shares have been allocated aggregate Receipts which equal the sum of (i) the Aggregate Invested Capital and (ii) a preferred return equal to 12.5% per year, compounded annually, on such Aggregate Invested Capital (calculated from the Reset Date for the amount of Aggregate Invested Capital invested prior to the Reset Date and from the date of contribution for any amount of Aggregate Invested Capital contributed after the Reset Date, in each case, until the date of return of capital to the Partners);

b) second, eighty-seven and a half percent (87.5%) to the Ordinary Shares and twelve and a half percent (12.5%) to the Special Shares as Carried Interest until (after taking into account any distributions to them under Article 10.1(a)) such time as the Ordinary Shares have been allocated aggregate Receipts equal to two times the Aggregate Invested Capital; and

c) thereafter, eighty percent (80%) to the Ordinary Shares and twenty percent (20%) to the Special Shares as Carried Interest.

The amounts allocated to the Special Shares pursuant to Articles 10.1 (b) and 10.1 (c) of these Articles are referred to as the "Carried Interest". Such allocation shall be made on the basis of the Receipts and without regard to any tax, liability or other obligation of the Company except as set forth in Section 10.4. All amounts of Carried Interest shall be calculated in Canadian dollars.

10.2. Only Receipts from the Investment Portfolio shall be allocated to the Special Shares.

Any receipts from investments which are not part of the Investment Portfolio shall be exclusively allocated to the Ordinary Shares, unless otherwise decided by the Board.

10.3. Where applicable, the Carried Interest shall include any interest on cash balances held in interest bearing bank accounts which would otherwise be immediately payable to the holders of Special Shares. Such interest accrues from the date of allocation under Article 10.1 until the date of redemption of the Special Shares.

10.4. Only for the purposes of calculating the Carried Interest under Article 10.1 (b) and Article 10.1(c) of these Articles, Receipts to the Company shall be deemed not to include any tax deducted or withheld under the ITA. In the event that such tax deducted or withheld were, in whole or in part, reimbursed to the Company or the Company receives a credit thereof under the laws of any other jurisdiction in which it is subject to tax, then such amounts reimbursed or credited to the Company shall constitute a Receipt for purposes of Article 10.1. The Company shall use reasonable efforts to obtain such refund or credit.

10.5. Upon termination of the Management Agreement, the Special Shares shall retain an entitlement to the Carried Interest (i) received or due and payable up to the termination date, or (ii) earned in respect of Receipts in the form of cash proceeds released from any escrow account, amounts of taxation paid and subsequently reimbursed or credited to

the Company in accordance with Article 10.4, earn-out payments or deferred consideration in respect of Realizations completed prior to the termination date, but shall have no further entitlement to any Carried Interest thereafter. However, if at the time of termination of the Management Agreement, any Holding Company or Follow-On Investment included in the Investment Portfolio (i) has filed a preliminary prospectus in connection with an initial public offering of its securities (an IPO); or (ii) is the subject of a binding acquisition agreement from a third party (the Offer) and such Offer is made available to the Company, the Special Shares will be entitled to receive Carried Interest on such investments, but only in the event that (y) the IPO takes place or (z) the transaction outlined in the Offer is completed (as relevant under (i) and (ii) above), within six (6) months following the termination. For the avoidance of doubt, Carried Interest on such investments will only be paid once the Company has received the Receipt in respect of such investment and shall be treated as having been paid pursuant to Article 11.4.

10.6. As at the end of the Management Agreement, the holders of Special Shares and the Company shall determine the amount of the final adjustment, if any, that must be allocated from the Special Shares to the Ordinary Shares as a result of the amounts allocated to the Ordinary Shares pursuant to Article 10.1, on the basis of the actual allocation to the Ordinary Shares. If excess amounts have been paid on the Special Shares as part of the Carried Interest pursuant to Article 11.4, the holders of Special Shares shall remit such excess amounts to the Company (less, in all cases, any taxes paid thereon by any holder of Special Shares and not recoverable by such person in the tax year in which such remittance is required or the three tax years preceding that first tax year) which shall thereafter allocate such excess amounts to the holders of Ordinary Shares. The excess amounts are referred to as "Claw Back Amounts", which means the amount equal to the difference between (i) the amounts actually paid to the Special Shares pursuant to Article 11.4 and (ii) the amounts that the Special Shares should have been paid pursuant to Article 11.4, in all cases after taking into account any Third Party Payments (as defined herein).

10.7. In the event that before the third anniversary of the last Realization that occurs prior to the termination of the Management Agreement, the Company is required to pay any amounts to third parties in relation to a Realization of an investment in the Investment Portfolio pursuant to which the holders of Special Shares received Carried Interest (the Third Party Payments), a claw back shall apply and the holders of Special Shares undertake to adjust any amount received as Carried Interest. Subject to the next sentence, the holders of Special Shares and the Company shall determine the amount of the adjustment that must be repaid by the holders of Special Shares to the Company as a result of the amounts distributed in excess as Carried Interest, which amount shall be determined on the basis of the after tax effect of the Third Party Payment on the Company. The holders of Special Shares shall remit to the Company such Claw Back Amounts received as Carried Interest (less, in all cases, any taxes paid thereon by any holder of Special Shares and not recoverable by such person in the tax year in which such remittance is required or the three tax years preceding that first tax year); provided, however, that the amounts to be reimbursed by the holders of Special Shares pursuant to this Article 10.7 shall in no circumstances exceed the aggregate amount previously received by the holders of Special Shares, pursuant to Article 11.4 as Carried Interest. If the holders of Special Shares did not receive a Carried Interest, on the Realization in question, they will not be obliged to pay the Claw Back Amounts under this Article 10.7 in connection with such Realization.

Art. 11. Transfer and Redemption of Shares.

11.1. Transfer of Ordinary Shares

Ordinary Shares are freely transferable among Partners, subject each time to the prior approval of the Board.

The transfer of Ordinary Shares to non-Partners is subject to the prior approval of the Board, and provided such Board consent has been obtained, the approval of the general meeting of Partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Subject to the provisions set forth in this Article 11.1, an Ordinary Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

Any transfer of Ordinary Shares to a person or entity which does not qualify as a Well-informed Investor or is not taking part in the management of the Company in accordance with the Sicar Law will not be valid vis-à-vis the Company and the Company shall not accept to register such transfer in the Partners' register.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law and to the Sicar Law.

11.2. Transfer of Special Shares

Special Shares are freely transferable among Partners, subject each time to the prior approval of Board.

The transfer of Special Shares to non-Partners is subject to the prior approval of the Board, and provided such board consent has been obtained, the approval of the general meeting of Partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Subject to the provisions set forth in this Article 11.2, a Special Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

Any transfer of Special Shares to a person or entity which is neither an Investment Manager nor a person or entity taking part in the management of the Company in accordance with the Sicar Law nor a Well-informed Investor will not be valid vis-à-vis the Company and the Company shall not accept to register such transfer in the Partners' register.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law and to the Sicar Law.

11.3. Redemption of Ordinary Shares

The Company is a closed-end investment company, which means that it shall not redeem its Ordinary Shares at the unilateral request of a Partner.

Subject to there being Sufficient Liquid Funds available, the Ordinary Shares may be redeemed on a pro rata basis from all Partners, if the Board considers the redemption to be in the best interest of the Company. Any redemption request, if accepted, will be carried out at the net asset value per Ordinary Share as determined at the moment of redemption pursuant to Article 15. If the requests for redemption exceed the available cash to meet all the redemption requests, the redemption requests from all Partners who have requested redemption of their Ordinary Shares will be reduced pro rata. No redemption of Ordinary Shares may be carried out if, as a result thereof, the capital of the Company would fall below the minimum capital amount required by the Sicar Law or, if after the payment thereof, the Company would not be able to pay the Carried Interest pursuant to the process set forth in Article 11.4. All redeemed Ordinary Shares shall be cancelled.

The Company shall have the right, if the Board, so determines, to satisfy the payment of the Ordinary Shares redemption price to any Partner, who agrees, in specie, by allocating such assets to the relevant Partner as will be necessary to satisfy the Ordinary Shares redemption price, provided that such a payment in kind does not include all or part of the Investment Portfolio prior to the termination of the Investment Portfolio. Each payment in specie shall be subject to a special valuation report to be established by the auditor of the Company, which shall be available for inspection by the other Partners. Any costs incurred in connection with a contribution in kind shall be borne by the relevant Partner(s).

A Partner ceasing to qualify as a Well-informed Investor or as the case may which is not anymore taking part in the management of the Company in accordance with the Sicar Law shall immediately notify the Board thereof. Such Partner shall be deemed to have requested that its Ordinary Shares be redeemed at the prevailing net asset value per Ordinary Share.

11.4. Redemption of Special Shares

Subject to there being Sufficient Liquid Funds available, the Company shall redeem Special Shares at the unilateral request of their holders provided that the Company shall only accept one redemption request per calendar month in relation to the highest ranking Series each time limited to such highest ranking Series per redemption request.

All third party administration and valuation costs incurred by the Company in relation to the redemption of Special Shares shall be borne by the holders of Special Shares and shall be withheld from the redemption proceeds.

Any redemption request, if accepted, will be carried out at the value of the highest ranking Series as determined at the moment of redemption pursuant to Article 15. No such redemption may be carried out if, as a result thereof, the capital of the Company would fall below the minimum capital amount required by the Sicar Law. All redeemed Special Shares shall be cancelled.

Upon termination of the Management Agreement, the outstanding Series of Special Shares shall become immediately redeemable at the prevailing net asset value per Special Share determined in accordance with Article 10 and Article 15, except that one Special Share shall remain outstanding for the purpose of receipt of any Carried Interest to which a holder of Special Shares may become entitled pursuant to Article 10.5 and one Special Share shall additionally remain outstanding for the purpose of and up to and until a final adjustment, if any, pursuant to Article 10.6.

Except in the case of an early termination of the Management Agreement, the Special Shares shall be redeemable in the following order:

- a) the Series 1 Special Shares may be redeemed at the earliest one year after their issuance, and
- b) the following Series may be redeemed monthly in a sequential order on a Series by Series basis at the earliest after the redemption of the Series 1 Special Shares.

III. Valuation

Art. 12. General Valuation Policy. Any valuation of the assets of the Company, expressed in euro, shall be carried out by the Administration Agent under the supervision of the Board, at such date as the Board shall have set for that purpose (the Valuation Date).

The assets of the Company shall be valued at fair value based on valuation principles consistent with the guidelines on reporting valuations established by the EVCA, as amended from time to time, unless otherwise provided for in Article 13 of these Articles.

The value of assets denominated in a currency other than Euro shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at the time of the determination of the net asset value per Share.

Art. 13. Specific Valuation Policies.

13.1. Liquid assets

Liquid assets, which may be held on an accessory basis only, pending investment or repayment to the Partners, comprising cash, treasury bonds and regularly traded money market instruments will be valued at their market value with interest accrued.

13.2. Unquoted investments

13.2.1. Units, shares, stocks or equity interests

Unquoted units, shares, stocks or equity interests will be valued in accordance with valuation principles consistent with the guidelines on reporting valuations established by the EVCA, as amended from time to time.

13.2.2. Private equity and venture capital fund investments (i.e. in the form of partnership interests)

The partnership interests, if any, will be valued in accordance with the valuation rules as further set forth by the general partners of such underlying private equity and venture capital funds and partnerships.

13.2.3. The swap agreements

The swap agreements will be valued on the basis of the Company's current net entitlement or commitment determined in accordance with the terms of each particular swap agreement with reference, in circumstances where the terms of the swap agreement do not provide for such current determination, to the specific valuation policies outlined above to value the assets which are referred to in the swap agreements.

13.3. Quoted investments

Any quoted investments will be valued on the basis of their mid-market offer price (e.g., the average bid and offer prices) on the last day of trading in the relevant valuation period subject to any lock-up or sale restriction discounts recommended by the guidelines on reporting valuations established by EVCA, unless otherwise decided by the Board.

Art. 14. Calculation of the Net Asset Value of the Company.

14.1. The net asset value of the Company is equal to the value of the total assets of the Company less the value of the total liabilities of the Company.

14.1.1. The assets of the Company shall include (without limitation):

- (i) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (ii) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (iii) all shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- (iv) all stock dividends, cash dividends and cash distributions received by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (v) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
- (vi) the liquidation value of all contracts and options the Company has an open position in;
- (vii) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off; and
- (viii) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

14.1.2. The liabilities of the Company shall include (without limitation):

- (i) all loans, bills and accounts payable;
- (ii) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- (iii) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management fees, incentive fees, custodian fees and any other agents' fees);
- (iv) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- (v) an appropriate provision for future taxes based on capital and income on the Valuation Date, and other reserves (if any) authorized and approved by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company, which shall include only such liabilities which are determinable with reasonable accuracy and which are likely or probable to occur;
- (vi) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature assessed in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which may comprise formation and launching expenses, fees payable to its advisers (if any), fees and expenses payable to its auditors and accountants, custodian and its correspondents, domiciliary and other agents, the remuneration (if any) of the managers and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable travel costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any Governmental agencies in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, annual reports, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, and the costs of any other reports to Partners, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage,

postage, telephone and other communication expenses. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for annual or other periods.

14.2. All valuation regulations and determinations shall be interpreted and applied in accordance with Luxembourg generally accepted accounting principles.

14.3. In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by Board or by any bank, company or other organization which the Board may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and on its present, past or future Partners.

Art. 15. Calculation of the Value per Class respectively per Share.

15.1. The net asset value of each class of Shares is calculated, at each Valuation Date, as follows:

a) each Share class participates in the Company according to the asset, portfolio and distribution entitlements (as the case may be) attributable to each such Share class as further provided for in these Articles;

b) the total net asset value attributable to the holders of Ordinary Shares on a given Valuation Date shall be determined in accordance with Article 14; and

c) the total net asset value attributable to the holders of Special Shares on a given Valuation Date shall equal the aggregate amount of all Carried Interest allocated to the Special Shares pursuant to Articles 10.1(b) and 10.1(c) as at that Valuation Date less all third party administration and valuation costs that would be incurred by the Company in redeeming the applicable Series of Special Shares at that date.

15.2. The net asset value per Ordinary Share on a Valuation Date equals the total net asset value of that Share class divided by the total number of Shares of that class then outstanding on that Valuation Date.

15.3. The net asset value of the highest ranking Series of Special Shares on a Valuation Date equals in its entirety, and by preference over the lower ranking Series of Special Shares, the total net asset value of that class on that Valuation Date. Pending redemption and cancellation of the highest ranking Series of Special Shares, no allocation shall be made in respect of the lower ranking Series of Special Shares.

15.4. The net asset value per Share may be rounded up or down as the manager or, as the case may be, the Board, shall decide.

Art. 16. Temporary Suspension of the Calculation of the NAV. The determination of the net asset value per may be suspended during:

(i) any period if, in the reasonable opinion of the Board, a fair valuation of the assets of the Company is not feasible for reasons beyond of its control; or

(ii) the existence of any state of affairs as a result of which the valuation of the assets of the Company would be impracticable; or

(iii) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the value of the assets of the Company.

IV. Management - Representation

Art. 17. Board of Managers.

17.1. The Company is managed by several managers appointed by a resolution of the general meeting of Partners which sets the term of their office. The manager(s) need not be Partner(s).

17.2. The manager(s) may be dismissed at any time by the general meeting of Partners, subject to the Sicar Law.

Art. 18. Powers of the Board of Managers.

18.1. All powers not expressly reserved by the Company Law, the Sicar Law or the present Articles to the general meeting of Partners fall within the competence of the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

18.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Partners or not, by the Board.

18.3. The Board may appoint one or several specialized portfolio/investment managers for the management of any of its investment portfolios.

Art. 19. Procedure.

19.1. The Board shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. Without prejudice to Article 16.6 and Article 16.7, meetings of the Board shall be held in Luxembourg. The effective place of management, principal establishment and central administration of the Company shall be in Luxembourg.

19.2. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.

19.3. No such convening notice is required if all the members of the Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge, of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board.

19.4. Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.

19.5. The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

19.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

19.7. In case of urgency, circular resolutions signed by all the managers of the Company shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 20. Representation. The Company shall be bound by the joint signature of any two managers of the Company.

The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Article 15.2. of these Articles.

Art. 21. Liability of the Managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the Prospectus as well as the applicable provisions of the Company Law and the Sicar Law.

Art. 22. Advisory Committee. The Board, may establish one or more Advisory Committees, the composition and functioning of which shall be further described in the Prospectus.

V. General Meetings of Partners

Art. 23. Powers and Voting Rights.

23.1. The single Partner assumes all powers conferred by the law to the general meeting of Partners.

23.2. Each Partner has voting rights commensurate to his/its shareholding.

23.3. Each Partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of Partners.

Art. 24. Form - Quorum - Majority.

24.1. If there are not more than twenty-five Partners, the decisions of the Partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

24.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Partners representing more than half of the share capital.

24.3. However, subject to the last paragraph of Article 5.1, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by a majority of the Partners representing at least three quarters of the Company's share capital.

24.4. Resolutions with respect to the Company abandoning the status of a "société d'investissement à capital à risque" and for the purpose of the Company not remaining subject to the Sicar Law shall require the unanimous vote of all Partners.

VI. Annual Accounts

Art. 25. Accounting Year and Information.

25.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

25.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Board must prepare an annual report which must include a balance sheet or a statement of assets and liabilities, an income and expenditures account for the relevant financial year, a report on the activities of the past financial year, an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers and Partners towards the Company (if any), as well as any information enabling the Partners to make an informed judgment on the development of the activities and the results of the Company.

25.3. The annual report must be published within six months from the end of the relevant financial year.

25.4. Each Partner may inspect all books and records of the Company at the Company's registered office and obtain a copy free of charge.

25.5. Upon request of a Partner, the Company must, at least once every six months, inform the relevant Partner, free of charge, about the net asset value of the shares determined in accordance with Article 12 and Article 14 as far as the Ordinary Shares are concerned and Article 15, as far as the Special Shares are concerned.

Art. 26. Authorized Auditor. The accounting information contained in the annual report must be audited by an authorized certified public accountant (réviseur d'entreprises agréé) in accordance with Article 27 of the Sicar Law. The auditor shall be appointed by the general meeting of the Partners which will determine his remuneration and the term of his office.

Art. 27. Distribution Rules.

27.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses, represent the Company's net profit.

27.2. Subject to Articles 10 and 11, the general meeting of Partners has power to dispose of the net profit of the Company. It may in particular allocate such net profit to the payment of dividends or to reinvestments; it may further transfer it to a reserve or carry it forward, provided however that, as a result of such disposal, the net assets of the Company do not fall below the minimum capital provided for by the Sicar Law.

27.3. The distributable net profit will be calculated and may be distributed to the Company's Partners as set forth under Article 10 of these Articles.

In any cases, the net profit will be distributed after payment of or making appropriate provision (if any) for Company's expenses and fees.

27.4. The Board may decide to pay interim dividends each time net proceeds are available for distribution.

VII. Custodian

Art. 28. Custodian.

28.1. In accordance with article 8 of the Sicar Law, the custody of the assets of the Company will be entrusted to a custodian, which must be a credit institution within the meaning of the Luxembourg law of April 5, 1993, on the financial sector, as amended, and must have either its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg or be established in the Grand Duchy of Luxembourg if its registered office is located elsewhere.

28.2. The custodian shall be appointed by the Board, which will determine its remuneration and the term of its office. The custodian shall fulfil its mission as provided for in the Sicar Law.

28.3. In the case of voluntary resignation or removal of the custodian, the Board shall appoint a successor custodian within two months of such resignation or removal.

VIII. Dissolution - Liquidation

Art. 29. Dissolution - Liquidation.

29.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Partners, appointed by a resolution of the general meeting of Partners which will determine their powers and remuneration, each time in accordance with the Sicar Law. Unless otherwise provided for in the resolution of the Partner(s) or the Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

29.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Partner or, in the case of a plurality of Partners, the Partners in proportion to the shares held by each Partner in the Company.

Art. 30. General Provision. Reference is made to the provisions of the Company Law and the Sicar Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its conversion are estimated at approximately EUR 2,000.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seizième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. COLLER INTERNATIONAL PARTNERS IV-D, LP, une société en commandite simple exemptée organisée et régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège 75, Fort Street, P.O. Box 1350 GT, George Town, Iles Cayman, immatriculée auprès du registre des sociétés en commandite simple exemptées des Iles Cayman sous le numéro 13055 (Coller IV-D),

dûment représentée par Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 novembre 2009; et

2. COLLER GERMAN INVESTORS, GmbH & Co KG., une société en commandite par actions (GmbH & Co KG) organisée et régie par les lois Allemandes, ayant son siège social 10, Kardinal-Faulhaber Strasse, D-80333 Munich, Allemagne, immatriculée auprès du tribunal de première instance de Munich sous le numéro HRA 79284 (Coller German Investors),

dûment représentée par Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 novembre 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire représentant les parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme ci-dessus mentionnées, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. Coller IV-D et Coller German Investors, ainsi nommés sont les associés (les Associés) de Lothian Partners 27 (SARL) SICAR, une société à responsabilité limitée sous forme d'une société d'investissement en capital à risque constituée et organisée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.530 (la Société); et

II. l'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. formalités de convocation; et

2. modification et complète refonte des statuts de la Société.

Sur ce, les parties comparantes, agissant par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de prendre connaissance de l'accomplissement des formalités de convocation. Les associés se considèrent comme dûment convoqué et ont une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leurs a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier et de refondre complètement les statuts de la Société (les Statuts), qui auront désormais la teneur suivante:

I. Définitions - Raison sociale - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Définitions.

Capital Complémentaire Additionnel désigne des paiements complémentaires ou des financements futurs devant être effectués par la Société en faveur de certaines Sociétés Holding après la Date de Réinitialisation et avec l'accord préalable du Comité de Conseil;

Comité de Conseil désigne le ou les comités constitué(s) par le Conseil avec pour objectif, entre autres choses, d'approuver les investissements de la Société;

Affilié(s) désigne toute Personne directement ou indirectement gérée par Coller Investment Management Limited ou directement ou indirectement conseillée par Coller Capital Limited;

Capital Total Investi désigne l'ensemble composé (i) de la Juste Valeur de Marché des Sociétés Holding au 31 décembre 2008, sous seule réserve des ajustements tels que décidés par le Gestionnaire d'Investissement et le Comité de Conseil sous la supervision du Conseil, (ii) du Capital Complémentaire effectivement libéré par la Société, (iii) des Commissions de Gestion payés par la Société conformément et en lien avec les appels de capitaux effectués après la Date de Réinitialisation, (iv) les Dépenses de Portefeuille d'Investissement après la Date de Réinitialisation et (v) les Coûts de Transaction ne dépassant pas un montant total de USD 55.000;

Statuts signifie les présents statuts de la Société tels que ponctuellement modifiés;

Conseil désigne le conseil de gérance de la Société;

Commission de Performance signifie les montants alloués aux Parts Spéciales aux termes de l'Article 10.1 des présents Statuts;

Montants de Récupération désigne les montants devant être payés par les porteurs de Parts Spéciales à la Société conformément aux Articles 10.6 et 10.7 des présents Statuts;

Engagement Complémentaire désigne le capital complémentaire engagé par la Société en faveur de certaines Sociétés Holding au 31 décembre 2008 en conformité avec des obligations légales, dont les particularités sont spécifiées dans le Contrat de Gestion;

Engagement ou Capital Engagé désigne le montant maximum (exprimé en euro) apporté à, ou dont l'apport est convenu d'être contribué à la Société par le biais de la souscription à des Parts Sociales par un Associé aux termes du Contrat de Souscription de cet Associé (y compris tout Engagement additionnel effectué par cet Associé lors de dates de clôtures ultérieures);

Société désigne Lothian Partners 27 (SARL) SICAR, une société à responsabilité limitée sous forme de société d'investissement en capital à risque;

Loi sur les Sociétés désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Distribution(s) désigne le(s) montant(s) distribué(s) aux Associés;

EVCA désigne l'European Private Equity and Venture Capital Association;

Juste Valeur de Marché désigne la valeur des Sociétés Holding, tel que déterminé par le Gestionnaire d'Investissement conformément aux lignes directrices fixées par l'EVCA (après consultation du réviseur d'entreprise agréé de la Société, qui peut faire des remarques quant au caractère approprié de l'application de telles lignes directrices) sous la supervision du Conseil;

Capital Complémentaire désigne collectivement l'Engagement Complémentaire et le Capital Complémentaire Additionnel;

Investissements Complémentaires désigne tous les montants investis par la Société financés par le Capital Complémentaire;

Sociétés Holding désigne certaines sociétés, personnes morales, entreprises et autres entités, véhicules et Personnes acquis par la Société et identifiés comme tels dans le Contrat de Gestion et comme détaillé plus amplement dans le Prospectus;

Décision d'Investissement désigne toute décision d'investissement ou de réalisation d'investissement prise de temps à autre en rapport avec le Portefeuille d'Investissement;

Gestionnaire d'Investissement désigne toute personne ou entité nommée ponctuellement et qui, sous la supervision et la responsabilité du Conseil, rend des services de gestion en relation avec un portefeuille d'investissement spécifique de la Société;

Portefeuille d'Investissement désigne les Sociétés Holding, les Investissements Complémentaires et les Titres reçus de ces derniers ou en substitution à ces derniers;

Frais du Portefeuille d'Investissement désigne l'ensemble des frais raisonnables relatifs aux opérations et à l'administration du Portefeuille d'Investissement (à l'exclusion des Commissions de Gestion) encourus aux termes du Prospectus et du Contrat de Gestion;

IPO a le sens qu'il lui est donné à l'Article 10.5 des présents Statuts;

ITA désigne l'Income Tax Act (Canada) (la Loi Fiscale du Canada), telle que modifiée, ainsi que les règlements promulgués de temps à autre sur base de cette loi;

Contrat de Gestion désigne toute convention de gestion d'investissement conclue entre la Société et le Gestionnaire d'Investissement, tels que ponctuellement modifié;

Commission(s) de Gestion désigne la/les commission(s) calculée(s) et payable(s) au Gestionnaire d'Investissement conformément aux dispositions du Prospectus et du Contrat de Gestion;

Offre a le sens qu'il lui est donné à l'Article 10.5 des présents Statuts;

Frais d'Exploitation et d'Administration désigne, dans la mesure où ils n'ont pas déjà été compris dans les Frais du Portefeuille d'Investissement, les frais et dépenses liés à l'exploitation et à l'administration de la Société, tel que détaillé plus amplement dans le Prospectus;

Part(s) Ordinaire(s) désigne toute(s) part(s) sociale(s) ordinaire(s) nominative(s) devant être émise(s) au bénéfice d'un quelconque Investisseur Averti;

Associé signifie tout associé de la Société;

Personne désigne toute personne physique ou morale, coopérative, partnership, trust, association, autorité gouvernementale, et les pronoms faisant référence à une Personne possèdent une signification similairement étendue;

Prospectus signifie le prospectus préparé et émis ponctuellement par la Société;

Réalisation désigne le fait que des Titres aient été vendus, rachetés ou dont la Société a autrement disposé, ou que des produits aient été versés à la Société sur de tels Titres;

Produits désigne tout ou partie des résultats liquides (net de toute taxe ou prélèvement à la source applicable et également de toute autre déduction prévue dans les présents Statuts) reçus par la Société en vertu d'une quelconque Réalisation du Portefeuille d'Investissement ou toutes autres sommes liquides reçus à tout moment et de quelque manière que ce soit à partir du Portefeuille d'Investissement, incluant, de manière non limitative, les liquidités libérées d'un compte sous séquestre, les paiements de clauses d'intéressement, les paiements de montants remboursés ou crédités à la Société

de manière différée, tel que prévu à l'article 10.4 (à l'exception de tous montants éligibles en vue de rétention ou de réinvestissement par le Gestionnaire d'Investissement aux termes du Contrat de Gestion, et effectivement réinvestis ou utilisés);

Date de Rachat désigne la date de rachat d'une quelconque Part Sociale;

Date de Réinitialisation signifie le 27 mars 2009;

Titres désigne toute action, tout titre de créance, toute obligation, tout droit de souscription, toute intérêt de partnership, toute option d'achat de parts, tout warrant, tout titre convertible, échangeable ou susceptible d'être exercé en, contre, ou pour une action, et tous autres intérêts dans la Personne à laquelle il est fait référence dans le contexte au sein duquel ce terme est employé;

Série a le sens qu'il lui est donné à l'Article 7.2 des présents Statuts;

Parts Sociales désigne les Parts Ordinaires de même que les Parts Spéciales telles que définies à l'Article 6 des présents Statuts;

Loi Sicar désigne la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, dans sa version modifiée le cas échéant;

Part(s) Spéciale(s) désigne toute(s) part(s) sociale(s) spéciale(s) nominative(s) portant Commission de Performance réservée au Gestionnaire d'Investissement ou à une société désignée par le Gestionnaire d'Investissement, à la condition que ce porteur se qualifie en tant qu'Investisseur Averti ou prenne part à la gestion de la Société, conformément à la Loi Sicar; les droits et privilèges y attachés sont plus amplement détaillés dans les présents Statuts;

Contrat de Souscription désigne le contrat conclu entre la Société et chaque Associé, définissant (i) l'Engagement dudit Associé, (ii) les droits et les obligations incombant audit Associé quant à sa souscription à des Parts Sociales, et (iii) les déclarations et garanties dudit Associé en faveur de la Société;

Liquidités Suffisantes désigne:

(i) dans le cadre de l'Article 11.3 des présents Statuts, un montant positif d'espèces en trésorerie ou en dépôt (y compris les intérêts courus), à la date de rachat en question, en supposant que les dettes impayées à cette date le seront en totalité; et

(ii) dans le cadre de l'Article 11.4 des présents Statuts, qu'il y ait à la date de rachat en question, un montant positif de Commission de Performance disponibles pour Distribution aux porteurs de Parts Spéciales, et en supposant que les frais d'administration et d'évaluation effectués par des tiers et encourus par la Société lors de la date de rachat de la Série de Parts Spéciales en question ont été payés en totalité;

Prix de Souscription signifie le prix fixe de souscription de 25,- EUR par Part Sociale auquel les Parts Sociales sont proposées;

Paiement d'un Tiers a le sens qu'il lui est donné à l'Article 10.7 des présents Statuts;

Frais de Transaction désigne tout frais et dépense, ainsi que l'ensemble de ceux-ci, encourus par la Société (incluant, de manière non limitative, les frais d'enregistrement encourus ainsi que les frais et dépenses d'avocats et de comptables retenus par la Société quand ils ont été encourus) en rapport avec la conclusion et la mise en place d'un Contrat de Gestion avec un Gestionnaire d'Investissement et tout autre contrat ou convention lié;

Date d'Evaluation désigne la date d'évaluation des actifs de la Société, tel qu'énoncé à l'article 12 des présents Statuts; et

Investisseur averti signifie tout investisseur averti tel que défini à l'article 2 de la Loi Sicar.

Art. 2. Raison sociale. Une société à responsabilité limitée est constituée par la présente avec la raison sociale «LO-THIAN PARTNERS 27 (SARL) SICAR», qui sera régie par le droit luxembourgeois, en particulier par la Loi sur les Sociétés et la Loi Sicar, dans la mesure où la Loi Sicar n'y déroge pas et par les présents Statuts.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la municipalité sur résolution du gérant unique ou, selon le cas, du Conseil.

3.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Luxembourg, soit à l'étranger, sur résolution du gérant unique ou, selon le cas, du Conseil.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objectif de la Société est d'investir ses actifs directement ou indirectement dans des titres et autres avoirs représentant un investissement en capital à risque de toute nature ou origine, ainsi que plus amplement décrit dans le Prospectus, le tout dans le but de fournir aux Associés les profits que la gestion de ces actifs génère en contrepartie des risques qu'ils encourent.

4.2. La Société peut généralement, directement ou indirectement, apporter ses actifs et investir dans toute société ou entité quelconques dans le but de leur lancement, de leur développement ou de leur inscription à la cote officielle sur une bourse de valeurs.

4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute

autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et/ou émissions de titres obligataires ou de Parts Sociales à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

4.4. La Société peut effectuer toutes opérations et transactions qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet dans toute la mesure autorisée par la Loi Sicar.

Art. 5. Durée.

5.1. La Société est constituée pour une durée de sept (7) années à partir de la date de constitution de la Société.

Le terme de la Société pourra être prorogé à deux reprises par une décision de l'assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, pour deux (2) périodes supplémentaires de deux (2) années chacune, et pour un maximum de onze (11) années.

La décision de proroger la durée de la Société de sept (7) à neuf (9) ans et de neuf (9) à onze (11) ans devra être prise avant le septième (7^e), ou selon le cas le neuvième (9^e) anniversaire de la date de constitution de la Société.

Si ceci s'avère nécessaire pour la bonne réalisation du Portefeuille d'Investissement de la Société, l'assemblée générale des Associés pourra proroger le terme de la Société au-delà des onze (11) années dont ci-dessus.

La Société pourra être dissoute à tout moment avant son terme par une décision de l'assemblée générale des Associés représentant trois quarts au moins de chacune des catégories de Parts Sociales représentant le capital social de la Société.

5.2. La Société ne sera pas dissoute suite du décès, à la suspension des droits civiques, à la mise en incapacité, à l'insolvabilité, à la faillite ou à un quelconque événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société sera représenté par des parts sociales ordinaires (les Parts Ordinaires) et des parts sociales spéciales (les Parts Spéciales), sous forme nominative, sans valeur nominale. Le capital social de la Société sera à tout moment égal au total de la valeur de l'actif net de la Société, déterminée selon l'Article 14 ci-dessous. Le capital social minimum de la Société doit être le montant minimal requis en vertu de la Loi Sicar, c'est-à-dire un million d'euro (EUR 1.000.000).

Art. 7. Parts sociales.

7.1. Seules des Parts Sociales nominatives seront émises par la Société. Aucune fraction de Part Sociale ne pourra être émise.

7.2. Les Parts Spéciales sont émises sous la forme de vingt-six (26) séries préférentielles rachetables numérotées de 1 à 26 (les Séries), chacune des Séries étant constituée d'une unique Part Sociale. L'émission de ces Séries est conforme aux dispositions de la Loi sur les Sociétés concernant les sociétés à responsabilité limitée.

7.3. Toutes les Parts Sociales nominatives émises de la Société seront enregistrées dans le registre des Associés qui doit être conservé au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés, lequel registre pourra être consulté par tout Associé qui en fait la demande. Des certificats de Parts Sociales pourront être émis à la demande et aux frais du porteur.

L'enregistrement du nom de l'Associé dans le registre des Parts Sociales atteste son droit de propriété sur les Parts Sociales. La Société considérera la personne au nom de laquelle les Parts Sociales sont enregistrées comme le plein propriétaire desdites Parts Sociales.

7.4. Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Toute décision ou résolution des Associés qui risquerait d'affecter défavorablement les droits des porteurs des Parts Spéciales, sera soumise à l'accord préalable écrit des détenteurs des Parts Spéciales. De plus, les droits et obligations des détenteurs de Parts Spéciales ne pourront être modifiés ni altérés à moins d'accord de l'ensemble des détenteurs de Parts Spéciales.

Les Parts Sociales sont indivisibles aux yeux de la Société, dans la mesure où un seul et unique propriétaire par Part Sociale est reconnu. Les copropriétaires devront désigner une seule et unique personne comme représentant vis-à-vis de la Société.

Art. 8. Appels de fonds. Le Capital Complémentaire sera appelé auprès des porteurs de Parts Ordinaires. L'Engagement de chaque Associé est payable en plusieurs tranches exprimées en euro uniquement. Les tranches seront appelées par la Société uniquement en fonction des besoins en capital de la Société. Afin de minimiser le solde des liquidités détenus par la Société, et d'augmenter le taux de rendement des Associés, il est prévu que le montant de ces tranches n'excéderont pas le minimum requis pour satisfaire aux besoins de la Société et pour maintenir une réserve en capital pour Frais d'Exploitation et d'Administration.

Les tranches appelées ultérieurement à l'apport relatif au Capital Complémentaire initial seront payables par les Associés à la demande de la Société et seront exigibles sur notification écrite de la Société moyennant un préavis de sept (7) jours.

Art. 9. Émission et Souscription des Parts sociales.

9.1. Le Conseil pourra sans limitation émettre des Parts Ordinaires supplémentaires, sans réserver de droits préférentiels aux Associés existants. Des Parts Ordinaires supplémentaires seront émises au Prix de Souscription, à concurrence du montant de l'Engagement de chacun des Associés. Des Parts Spéciales et/ou des classes supplémentaires de Parts Spéciales ne pourront être émises que sur décision d'une assemblée générale des Associés statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

9.2. Les Parts Sociales pourront être émises uniquement au bénéfice d'une personne qui est soit Investisseur Averti, soit une personne ou une entité participant à la gestion de la Société conformément à la Loi Sicar.

9.3. Toutes les Parts Sociales émises par la Société devront être libérées à concurrence d'au moins 5% chacune au moment de leur émission et, au cas où des Parts Sociales sont émises en contrepartie d'apports en nature, elles devront être intégralement libérées endéans une limite de cinq ans à dater de leur émission.

9.4. Le nombre des Associés est limité à quarante (40), y compris les employés anciens ou actuels de la Société ou d'une filiale de la Société, deux (2) ou plusieurs personnes détenant conjointement une (1) ou plusieurs Parts Sociales étant considérées comme un seul et unique associé. Toute distribution de titres de la Société au sein du public et toute sollicitation auprès du public en vue de le voir souscrire à des titres de la Société est interdite.

Art. 10. Calcul de la Commission de Performance.

10.1. Les Produits du Portefeuille d'Investissement seront alloués aux Parts Ordinaires et aux Parts Spéciales à la date à laquelle de tels Produits sont reçus sur le compte en banque de la Société au Luxembourg dans l'ordre de priorité suivant:

a) tout d'abord, cent pour cent (100%) aux Parts Ordinaires jusqu'à ce que la somme des Produits alloués aux Parts Ordinaires soit égal au montant (i) du Capital Total Investi et (ii) du rendement préférentiel égal à 12.5% par an, composé annuellement sur le Capital Total Investi (calculé à partir de la Date de Réinitialisation pour le Capital Total Investi, ayant été investi antérieurement à la Date de Réinitialisation et à partir de la date de contribution de toute partie du Capital Total Investi, ayant été contribué postérieurement à la Date de Réinitialisation, et, dans tous les cas, jusqu'à la date où le capital est retourné aux Associés);

b) ensuite, quatre-vingt-sept et demi pour cent (87,5%) aux Parts Ordinaires et douze et demi pour cent (12,5%) aux Parts Spéciales, à titre de Commission de Performance jusqu'au moment où le montant cumulé des Produits alloués aux Parts Ordinaires équivaut à deux fois le Capital Total Investi (après avoir pris en compte toute distribution leur ayant été faite en application de l'Article 10.1 (a)); et

c) après, quatre-vingt pour cent (80%) aux Parts Ordinaires et vingt pour cent (20%) aux Parts Spéciales à titre de Commission de Performance.

Les montants alloués aux Parts Spéciales selon les Articles 10.1 (b) et 10.1 (c) des présents Statuts sont référés comme étant une Commission de Performance. Cette allocation sera faite sur base des Produits et sans considération de taxation, d'imposition, de charges ou autre obligation de la Société, à l'exception des dispositions de l'Article 10.4. Tous les montants des Commissions de Performance seront calculés en dollar Canadien.

10.2. Seuls les Produits issus du Portefeuille d'Investissement pourront être alloués aux Parts Spéciales.

A moins d'une décision contraire du Conseil, tous les produits d'investissement qui ne font pas partie du Portefeuille d'Investissement se verront exclusivement alloués aux Parts Ordinaires.

10.3. Le cas échéant, la Commission de Performance comprendra tous les intérêts sur des soldes de liquidités détenus sur des comptes en banque portant intérêt qui autrement serait immédiatement payables aux détenteurs de Parts Spéciales. Cet intérêt sera cumulé à partir de la date d'allocation telle que définie à l'Article 10.1 et jusqu'à la date du rachat des Parts Spéciales.

10.4. Uniquement pour les seuls besoins du calcul de la Commission de Performance aux termes de l'Article 10.1 (b) et 10.1 (c) des présents Statuts, les Produits de la Société seront réputés ne pas inclure les taxes déduites ou retenues à la source conformément à l'ITA. Au cas où une telle taxe déduite ou retenue à la source serait en tout ou partie remboursée à la Société ou que la Société en reçoive un crédit selon les lois de toute autre juridiction au sein de laquelle elle est soumise à taxation, alors ces montants remboursés ou crédités à la Société constitueront un Produit pour les besoins de l'Article 10.1 des présentes. La Société mettra en œuvre tous efforts raisonnables pour en obtenir remboursement ou crédit.

10.5. A l'échéance du Contrat de Gestion, les Parts Spéciales donneront droit à la Commission de Performance (i) reçu, dû et payable jusqu'à la date d'échéance, ou (ii) acquis en relation avec les Produits sous forme de liquidité libérées d'un compte sous séquestre, représentant des impôts payés et remboursés ou crédités à la Société conformément à l'Article 10.4, représentant un paiement d'intéressement ou un paiement différé relatifs aux Réalisations effectuées antérieurement à la date de résiliation, mais n'ouvrant plus à aucun autre droit après cette date. Si cependant à la date d'échéance du Contrat de Gestion, une quelconque Société Holding, Investissement Complémentaire ou Investissement de Capital Nouveau compris dans le Portefeuille d'Investissement (i) a déposé un prospectus préliminaire en rapport avec une offre publique initiale de ses titres (une OPI), ou (ii) est soumis à un contrat d'acquisition à caractère obligatoire d'une tierce partie (une Offre), et que cette Offre est rendue disponible pour la Société, les Parts Sociales Spéciales seront habilitées à percevoir une Commission de Performance sur ces investissements, mais cela uniquement si (y) l'OPI a

effectivement lieu, ou (z) la transaction décrite dans l'Offre est menée à bien (selon les termes applicables des points (i) et (ii) ci-dessus) endéans six (6) mois suivant la résiliation du contrat. Afin d'éviter tout doute possible, la Commission de Performance sur de tels investissements ne sera versé que lorsque la Société aura reçu le Produit relatif à cet investissement et seront considérées comme ayant été payé conformément à l'Article 11.4.

10.6. A l'échéance du Contrat de Gestion, les porteurs de Parts Spéciales et la Société détermineront le montant de l'ajustement définitif, s'il en est, qui devra être reversé des Parts Spéciales aux Parts Ordinaires au titre de l'allocation prévue à l'Article 10.1, sur base des montants réellement attribués aux Parts Ordinaires. Au cas où des montants auraient été versés en excédent sur les Parts Spéciales au titre de la Commission de Performance conformément à l'Article 11.4, les porteurs de Parts Spéciales remettront ces montants excédentaires à la Société (en retranchant, dans tous les cas, toute taxe payée par un porteur de Parts Spéciale et non recouvrable par un tel Associé dans l'année fiscale au cours de laquelle une telle remise est nécessaire ou durant les trois années fiscales précédant cette première année fiscale), qui les allouera ensuite aux porteurs de Parts Ordinaires. Les montants en excédent sont dénommés des "Montants de Récupération", ce qui signifie le montant égal à la différence entre (i) les montants réellement versés aux Parts Spéciales en vertu de l'Article 11.4 et (ii) les montants que les Parts Spéciales auraient dû recevoir en vertu de l'Article 11.4, dans tous les cas après avoir pris en compte les Paiements de Tiers (tels que définis ici).

10.7. Au cas où, antérieurement au troisième anniversaire de la dernière Réalisation en date, précédant l'échéance du Contrat de Gestion, la Société doit payer un montant quelconque à un tiers en vertu de la Réalisation d'un investissement faisant partie du Portefeuille d'Investissement aux termes duquel les porteurs de Parts Spéciales ont perçu une Commission de Performance (les Paiements de Tiers), une récupération sera d'application, et les porteurs de Parts Spéciales s'engagent à procéder à l'ajustement de tout montant reçu à titre de Commission de Performance. Sous réserve des dispositions de la phrase qui suit, les porteurs de Parts Spéciales et la Société détermineront ensemble le montant de l'ajustement qui devra être reversé à la Société par les porteurs de Parts Spéciales sur des montants distribués en excédent à titre de Commission de Performance, ce montant étant déterminé en considération de l'impact après imposition du Paiement de Tiers sur la Société. Les porteurs de Parts Spéciales remettront à la Société ces Montants de Récupération perçus à titre de Commission de Performance, (en retranchant, dans tous les cas, toute taxe payée par un porteur de Parts Spéciale et non recouvrable par un tel Associé dans l'année fiscale au cours de laquelle une telle remise est nécessaire ou durant les trois années fiscales précédant cette première année fiscale) à cette condition cependant que les montants à rembourser par les porteurs de Parts Spéciales en vertu du présent Article 10.7 ne puissent en tout état de cause dépasser le montant total précédemment perçu par les porteurs de Parts Spéciales en vertu de l'Article 11.4 à titre de Commission de Performance. Au cas où les porteurs de Parts Spéciales n'auraient pas perçu de Commission de Performance suite à la Réalisation en question, ils ne seraient pas tenus de rembourser les Montants de Récupération aux termes du présent Article 10.7 en rapport avec cette Réalisation.

Art. 11. Cession et Rachat de Parts sociales.

11.1. Cession de Parts Ordinaires

Les Parts Ordinaires sont librement cessibles entre Associés, toujours sous réserve toutefois de l'autorisation préalable du Conseil.

La cession de Parts Ordinaires à des tiers non Associés est soumise à l'autorisation préalable du Conseil et, dès lors que cette autorisation du Conseil a été accordée, à l'autorisation de l'assemblée générale des Associés représentant les trois quarts au moins du capital social de la Société.

Sous réserve des dispositions édictées à l'Article 11.1, une cession de Part Ordinaire ne sera opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification donnée à, ou acceptation accordée par, la Société, le tout conformément à l'Article 1690 du Code Civil.

Toute cession de Parts Ordinaires à une personne ou à une entité qui n'est ni Investisseur Averti, ni impliqué dans la gestion de la Société conformément à la Loi Sicar ne sera pas opposable à la Société, et celle-ci n'acceptera pas d'enregistrer ladite cession dans le registre des Associés.

Pour toutes les autres matières, il est fait référence aux Articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés et à la Loi Sicar.

11.2. Cession de Parts Spéciales

Les Parts Spéciales sont librement cessibles entre Associés, toutefois toujours sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil.

La cession de Parts Spéciales à des tiers non Associés est soumise à l'autorisation préalable du Conseil et, dès lors que cette autorisation du Conseil a été accordée, à l'autorisation de l'assemblée générale des Associés représentant trois quarts au moins du capital social de la Société.

Sous réserve des dispositions édictées à l'Article 11.2 des présentes, une cession de Part Spéciale ne sera opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification donnée à, ou acceptation accordée par, la Société, le tout conformément à l'Article 1690 du Code Civil.

Toute cession de Parts Spéciales à une personne ou à une entité qui n'est ni un Gestionnaire d'Investissement ni un Investisseur Averti ni une personne ou entité participant à la gestion de la Société conformément à la Loi Sicar ne sera pas opposable à la Société, et celle-ci n'acceptera pas d'enregistrer ladite cession dans le registre des Associés.

Pour toutes les autres matières, il est fait référence aux Articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés et à la Loi Sicar.

11.3. Rachat de Parts Ordinaires

La Société est une société d'investissement de type fermé, ce qui implique par conséquent qu'elle ne rachètera pas ses Parts Ordinaires à la demande unilatérale d'un Associé.

Sous réserve de la disponibilité de Liquidités Suffisantes, les Parts Ordinaires peuvent être rachetées au pro rata à tous les Associés dès lors que le Conseil estime que ce rachat se fait dans le meilleur intérêt de la Société. Toute demande de rachat, si acceptée, sera traitée à la valeur nette d'inventaire par Part Sociale Ordinaire telle que déterminée au moment du rachat conformément à l'Article 15. Au cas où les demandes de rachat dépassent le montant des liquidités disponibles pour honorer l'ensemble de ces demandes de rachat, lesdites demandes de rachat de tous les Associés ayant demandé le rachat de leurs Parts Ordinaires seront réduites proportionnellement. Aucun rachat de Parts Ordinaires ne pourra être effectué si cela devait avoir pour résultat de voir le capital social de la Société chuter en dessous du capital social minimum exigé par la Loi Sicar ou si, en raison du paiement afférent, la Société se retrouvait dans l'impossibilité de payer la Commission de Performance conformément au processus défini à l'Article 11.4 de présentes. Toutes les Parts Ordinaires rachetées seront annulées.

Si le Conseil l'y autorise, la Société aura le droit de satisfaire au paiement du prix de rachat de Parts Ordinaires à tout Associé qui l'accepte par le biais d'un paiement en nature, en allouant à l'Associé concerné les actifs nécessaires pour satisfaire au versement du prix de rachat de ces Parts Ordinaires, à la condition qu'un tel paiement en nature n'inclue pas tout ou partie du Portefeuille d'Investissement avant le terme dudit Portefeuille d'Investissement. Chaque paiement en nature fera l'objet d'un rapport d'évaluation distinct devant être préparé par le réviseur d'entreprises de la Société, lequel rapport sera disponible aux fins d'examen par les autres Associés. Tous les frais encourus en relation avec un apport en nature seront à charge du ou des Associés concernés.

Tout Associé qui cesse d'être un Investisseur Averti ou qui cesse de participer à la gestion de la Société conformément à la Loi Sicar devra immédiatement en informer le Conseil. Cet Associé sera considéré avoir demandé le rachat de ses Parts Ordinaires à la valeur nette d'inventaire de la Part Ordinaire alors en vigueur.

11.4. Rachat des Parts Sociales Spéciales

Sous réserve de la disponibilité de Liquidités Suffisantes, la Société procédera au rachat des Parts Spéciales à la demande unilatérale de leurs porteurs, sous cette condition que la Société n'acceptera qu'une seule et unique demande de rachat par mois civil en ce qui concerne la Série du rang le plus élevé, et qu'à chaque fois le rachat sera limité à cette Série du rang le plus élevé pour chaque demande de rachat.

Tous les frais d'administration et d'évaluation effectués par des tiers, encourus par la Société en rapport avec le rachat de Parts Spéciales sera à la charge des porteurs de Parts Spéciales et seront retenus sur le prix du rachat concerné.

Toute demande de rachat, si acceptée, sera traitée à la valeur de la Série du rang le plus élevé telle que déterminée au moment du rachat conformément à l'Article 15 des présents Statuts. Aucun rachat de Parts Spéciales ne pourra être effectué si cela devait avoir pour résultat de voir le capital social de la Société chuter en dessous du capital social minimum exigé par la Loi Sicar. Toutes les Parts Spéciales rachetées seront annulées.

A l'échéance du Contrat de Gestion, les Séries de Parts Spéciales alors en circulation seront immédiatement rachetables à la valeur nette d'inventaire par Part Spéciale applicable telle que déterminée conformément aux Articles 10 et 15 des présents Statuts, à cela près qu'une Part Spéciale demeurera en circulation afin de recevoir la Commission de Performance alloué aux porteurs de Parts Spéciales conformément à l'Article 10.5 et une Part Spéciale demeurera également en circulation afin et jusqu'à ce qu'il ait été procédé à un ajustement définitif, s'il en est, conformément à l'Article 10.6.

Hormis en cas de résiliation anticipée du Contrat de Gestion, les Parts Spéciales seront rachetables dans l'ordre suivant:

- a) les Parts Spéciales de Série 1 pourront être rachetées au plus tôt un an après leur émission; et
- b) les Séries suivantes pourront être rachetées tous les mois dans un ordre séquentiel et Série après Série et au plus tôt après le rachat des Parts Spéciales de Série 1.

III. Évaluation

Art. 12. Politique générale d'évaluation. Toute évaluation des actifs de la Société, exprimés en euro, sera effectuée par l'Agent d'Administration sous la supervision du Conseil, et à la date que ledit conseil de gérance aura prévue à cette fin (la Date d'Evaluation).

Les actifs de la Société seront évalués sur base de leur juste prix estimé en utilisant des principes de valorisation en accord avec les lignes directrices établies par l'EVCA sur les valorisations, sauf en cas de disposition contraire de l'Article 13 des présents Statuts.

La valeur des actifs exprimés dans une autre devise que l'euro sera déterminée en tenant compte des taux de change en vigueur au moment de la détermination de la valeur nette d'inventaire par Part Sociale.

Art. 13. Politiques spécifiques d'évaluation.

13.1. Actifs liquides

Les actifs liquides, qui ne peuvent être détenus que sur une base accessoire, dans l'attente d'un investissement ou d'un remboursement destiné aux associés, y compris le numéraire, les bons du trésor et des instruments du marché monétaire régulièrement négociés, seront évalués à leur valeur de marché, intérêts cumulés inclus.

13.2. Investissements non cotés

13.2.1. Parts, actions, titres, valeurs ou intérêts participatifs

Les parts, actions, titres, valeurs ou intérêts participatifs seront évalués conformément à des principes d'évaluation conformes aux lignes de conduite fixées par l'EVCA, tels que ces principes seraient amendés de temps à autre.

13.2.2. Investissements en private equity et en venture capital (par exemple sous la forme de participation dans des partnerships).

Les intérêts dans des entreprises mentionnées ci-dessus seront évalués, s'il en est, conformément aux règles d'évaluation définies plus amplement par les associés gérants de tels fonds de capitaux privés, de fonds de private equity et venture capital, et de partnerships.

13.2.3. Les contrats d'échange (swap agreements)

Les contrats d'échange seront évalués sur base des droits ou des engagements nets de la Société, déterminés selon les termes de chaque contrat d'échange, en se référant, dans les cas où les termes du contrat d'échange ne prévoient pas une telle détermination, aux politiques d'évaluation spécifiques définies ci-dessus afin d'évaluer les actifs auxquels les contrats d'échange font référence.

13.3. Investissements cotés

Tous les investissements cotés seront évalués sur base de leur prix d'offre moyen (c'est à dire la moyenne des prix offerts et enchéris) le dernier jour de négociation de la période d'évaluation concernée, sous réserve de toute réduction pour suspension ou restriction de vente recommandée par les lignes de conduite fixées par l'EVCA, le tout à moins de décision contraire du Conseil.

Art. 14. Calcul de la valeur nette d'inventaire de la Société.

14.1. La valeur nette d'inventaire de la Société est égale à la valeur de la totalité de l'actif de la Société diminuée de la valeur de la totalité du passif de la Société.

14.1.1. L'actif de la Société comprend (sans limitation):

- (i) toutes les espèces en trésorerie ou en dépôt, y compris tous intérêts courus;
- (ii) tous les effets et tous les billets payables sur demande et les créances (y compris le produit de la vente de titres vendus, mais non livrés);
- (iii) toutes les parts sociales, les actions, les valeurs, les titres obligataires, les droits de souscriptions, les warrants, les options et autres titres, instruments financiers et actifs similaires possédés ou contractés par la Société (à condition que la Société puisse faire des ajustements à l'égard des fluctuations sur la valeur marchande des titres provoquées par la négociation d'ex-dividendes, de droits détachés, ou de pratiques similaires);
- (iv) tous les dividendes en actions, les dividendes en espèces et les distributions en espèces que la Société a reçus, dans la mesure où les informations y afférentes sont raisonnablement mises à la disposition de la Société;
- (v) tout intérêt couru sur tout actif producteur d'intérêts que la Société possède, excepté dans la mesure où cet intérêt est inclus ou reflété dans le montant principal dudit actif;
- (vi) la valeur de liquidation de tous les contrats et options dans lesquelles la Société a une position ouverte;
- (vii) les frais d'établissement de la Société, y compris le coût de l'émission et de la distribution des Parts Sociales de la Société, dans la mesure où celui-ci n'a pas été amorti; et
- (viii) tout autre actif de quelque sorte et nature que ce soit, y compris les frais payés d'avance.

14.1.2. Le passif de la Société comprendra (sans limitation):

- (i) tous les emprunts, les effets et les dettes à payer;
- (ii) tous intérêts courus sur les emprunts de la Société (y compris les frais échus pour l'engagement de ces emprunts);
- (iii) toutes les dépenses échues ou payables (y compris les frais administratifs, les commissions de gestion, l'intéressement au résultat, les honoraires de garde et la rémunération de tous autres agents);
- (iv) toutes dettes connues, présentes et futures, y compris toutes les obligations contractuelles échues pour versement de sommes d'argent ou d'actifs, y compris le montant de tous les dividendes impayés que la Société a annoncés;
- (v) une provision appropriée pour des taxes futures basées sur le capital et le revenu à la Date d'Evaluation, et d'autres réserves (le cas échéant) autorisées et approuvées par le Conseil, ainsi que tout montant (le cas échéant) que le Conseil peut considérer comme provision appropriée en relation avec toutes dettes de la société, qui pourront uniquement inclure des dettes déterminables, avec une précision raisonnable, et dont la réalisation est certaine ou probable;
- (vi) toute autre dette de la Société de quelque type ou nature que ce soit, évaluée selon les principes de comptabilité généralement acceptés. En déterminant le montant de ces dettes, la Société devra prendre en compte toutes les charges payables par la Société, qui peuvent inclure les frais de formation et de lancement, les frais payables aux conseils (le cas échéant), des frais et des dépenses payables aux réviseurs d'entreprises et comptables, au dépositaire et à ses correspondants, au domiciliataire et autres agents, la rémunération (le cas échéant) des gérants et leurs frais raisonnables, l'assurance et les frais de voyage raisonnables en rapport avec les réunions du conseil de gérance, les frais et les dépenses pour les services juridiques et la vérification des comptes, tous les frais et dépenses encourus pour l'enregistrement et le maintien de l'enregistrement de la Société auprès des agences gouvernementales du Grand-duché du Luxembourg et

de tout autre pays, les frais de rapports et de publications, y compris le coût de préparation, d'impression, de publicité et de distribution des prospectus, rapports annuels, notes explicatives, rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, ainsi que les coûts de tout autre rapport à faire aux Associés, toutes les taxes, droits, frais administratifs ou similaires, et tous autres frais d'exploitation, y compris le coût d'achat et de vente d'actifs, les intérêts, les frais bancaires et de courtage, les frais d'affranchissement, de téléphone et autres frais de communication. La Société peut inscrire des frais administratifs ou autres frais récurrents ou périodiques pour un montant estimé sur une période annuelle ou autre.

14.2. Toutes les règles et déterminations d'évaluation seront interprétées et appliquées selon les principes comptables généralement acceptés au Luxembourg.

14.3. En l'absence de mauvaise foi, négligence lourde ou erreur manifeste, chaque décision de calcul de la valeur nette d'inventaire prise par le Conseil ou par toute autre banque, société ou toute autre entité, que le Conseil peut nommer dans le but de calculer la valeur nette d'inventaire, sera sans appel et opposable à la Société et ses Associés présents, passés et futurs.

Art. 15. Calcul de la Valeur par Classe et par Part Sociale.

15.1. La valeur nette d'inventaire de chacune des classes de Parts Sociales est calculée à chaque Date d'Evaluation comme suit:

(a) chaque classe de Parts Sociales participe à la Société selon les droits que cette classe détient sur les actifs, le portefeuille et le droit aux distributions (le cas échéant), devant être attribué à une telle classe de Parts Sociales tel que détaillé dans les présents Statuts;

(b) la valeur nette d'inventaire totale attribuable aux porteurs de Parts Ordinaires à une Date d'Evaluation donnée, sera déterminée conformément à l'Article 14 des présents Statuts; et

(c) la valeur nette d'inventaire totale attribuable au porteurs de Parts Spéciales à une Date d'Evaluation donnée sera égal au montant cumulé de toutes les Commissions de Performance allouées aux Parts Spéciales conformément aux Articles 10.1 (b) et 10.1 (c) à la Date d'Evaluation, en retranchant tous les frais d'administration et d'évaluation qui pourraient être encourus par la Société lors du rachat de la Série de Parts Spéciales en question à cette date.

15.2. La valeur nette d'inventaire par Part Ordinaire à une Date d'Evaluation est égale à la valeur nette d'inventaire totale de cette classe de Parts Sociales divisée par le nombre total de Parts Sociales de cette classe en circulation à cette Date d'Evaluation.

15.3. La valeur nette d'inventaire des Séries de Parts Spéciales de plus haut rang à une Date d'Evaluation est égale dans son ensemble et par préférence vis-à-vis des Séries de Parts Spéciales de rang inférieur, au total de la valeur nette d'inventaire de cette classe à cette même Date d'Evaluation. Dans l'attente du rachat et de l'annulation des Séries de Parts Spéciales de plus haut rang, aucune allocation ne sera faite en rapport avec les Séries de Parts Spéciales de rang inférieur.

15.4. La valeur nette d'inventaire par Part Sociale pourra être arrondie vers le haut ou vers le bas selon ce que le gérant ou selon le cas le Conseil décidera.

Art. 16. Suspension temporaire du calcul de la VNI. La Société peut décider de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire dans les circonstances suivantes:

(i) lors de toute période quelconque si, de l'avis éclairé du Conseil, une évaluation équitable de l'actif de la Société n'est pas réalisable pour des raisons échappant à son contrôle; ou

(ii) lors de l'existence d'événements en conséquence desquels l'évaluation de l'actif de la Société serait difficilement réalisable; ou

(iii) lors de la survenue de toute rupture des moyens de communication normalement employés pour la détermination de la valeur des actifs de la Société.

IV. Direction - Représentation

Art. 17. Conseil de Gérance.

17.1. La Société est dirigée par plusieurs gérants nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associés qui détermine la durée de leur mandat. Les membres du conseil de gérance n'ont pas besoin d'être des Associés.

17.2. Les gérants peuvent être relevés de leurs fonctions à tout moment par l'assemblée générale des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi Sicar.

Art. 18. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

18.1. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi sur les Sociétés, la Loi Sicar ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil, lequel aura tous les pouvoirs pour faire et approuver tous actes et opérations relevant de l'objet social de la Société.

18.2. Des pouvoirs limités et spéciaux pourront être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents, qui n'auront pas besoin d'être Associés, pour des tâches spécifiques.

18.3. Le Conseil pourra nommer un ou plusieurs gestionnaires d'investissement et/ou gestionnaires de portefeuille spécialisés pour ce qui relève de la gestion de tout portefeuille d'investissement de la Société.

Art. 19. Procédure.

19.1. Le Conseil se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigeront ou à l'appel de tout gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Sans préjudice de l'article 19.6 et de l'article 19.7, les réunions du Conseil se tiendront à Luxembourg. Le lieu réel de direction du principal établissement et de l'administration centrale de la Société se trouvera toujours au Luxembourg.

19.2. Une convocation écrite à toute réunion du Conseil sera donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et l'heure fixées pour ladite réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature des circonstances sera exposée dans l'avis de convocation à la réunion du Conseil.

19.3. Ledit avis de convocation n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à la réunion et s'ils affirment qu'ils ont été dûment informés et qu'ils ont une entière connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il est possible de renoncer à l'avis de convocation par un consentement écrit, que ce soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de la part de chacun des membres du Conseil.

19.4. Tout gérant peut agir lors de toute réunion du Conseil en nommant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

19.5. Le Conseil ne peut délibérer valablement et intervenir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil de gérance sont prises valablement à la majorité du suffrage exprimé. Les résolutions du Conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

19.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de parler entre elles. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à ladite réunion.

19.7. En cas d'urgence, des résolutions circulaires signées par tous les gérants de la Société seront tout aussi valides et exécutoires que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'un document identique et peuvent être présentées par lettre ou télécopie.

Art. 20. Représentation. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux des gérants de la Société.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'Article 18.2 des présents statuts.

Art. 21. Responsabilité des gérants. Les gérants n'assument, à raison de leur mandat, aucune responsabilité personnelle par rapport à tout engagement pris au nom de la Société, à condition que ledit engagement soit conforme aux présents Statuts et au Prospectus, ainsi qu'aux dispositions applicables de la Loi sur les Sociétés et de la Loi Sicar.

Art. 22. Comité de Conseil. Le Conseil pourra former un ou plusieurs Comités de Conseil, dont la composition et le fonctionnement sont plus amplement décrits dans le corps du Prospectus.

V. Assemblées Générales des Associés

Art. 23. Pouvoirs et Droits de Vote.

23.1. L'Associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des Associés.

23.2. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnels à sa participation.

23.3. Tout Associé peut nommer une autre personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, télécopie ou message électronique, aux fins de le représenter lors de l'assemblée générale des Associés.

Art. 24. Forme, Conditions de Majorité, Quorum.

24.1. Si le nombre d'Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq, les décisions des Associés peuvent être prises par résolutions circulaires, le texte de ces dernières devant être envoyé à tous les Associés par écrit, que ce soit en original ou par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les Associés voteront en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'un document identique, et peuvent être présentées par lettre ou télécopie.

24.2. Les décisions collectives ne peuvent être valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

24.3. Sous réserve cependant des dispositions du dernier paragraphe de l'Article 5.1, les résolutions prises en vue de la modification des Statuts ou de procéder à la dissolution de la Société ne pourront être adoptées qu'à la majorité des Associés représentant trois quarts au moins du capital social.

24.4. Les résolutions relatives à l'abandon, par la Société, du statut de Société d'Investissement à Capital Risque et de sa soumission aux dispositions de la Loi Sicar nécessiteront le vote positif de l'unanimité des Associés.

VI. Comptes Annuels

Art. 25. Exercice fiscal et Informations.

25.1. L'exercice fiscal de la Société commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre de chaque année civile.

25.2. Chaque année, à la fin de l'exercice, le Conseil doit préparer un rapport annuel devant inclure un bilan ou un relevé décrivant l'actif et le passif de la Société, un état des recettes et des dépenses de l'exercice fiscal en question, un rapport sur les activités de l'exercice fiscal précédent, une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants et Associés envers la Société (s'il en est), ainsi que toute information permettant aux Associés de porter un jugement éclairé sur le développement des activités et des résultats de la Société.

25.3. Le rapport annuel doit être publié dans les six mois à compter de la fin de l'exercice fiscal en question.

25.4. Chaque Associé peut examiner tous les comptes, journaux et documents comptables de la Société à son siège social et en obtenir un exemplaire gratuitement.

25.5. À la demande spéciale d'un Associé, la Société doit tous les six mois au moins, informer l'Associé concerné, à titre gracieux, sur la valeur nette d'inventaire des Parts Sociales telle que déterminée conformément à l'Article 12 et à l'Article 14 en ce qui concerne les Parts Ordinaires et conformément à l'Article 15 en ce qui concerne les Parts Spéciales.

Art. 26. Réviseur d'entreprises agréé. Les informations en matière de comptabilité contenues dans le rapport annuel doivent être révisées par un réviseur d'entreprises agréé selon l'article 27 de la Loi Sicar. Le réviseur d'entreprises sera nommé par l'assemblée générale des Associés, qui déterminera sa rémunération et la durée de sa mission.

Art. 27. Règles régissant les distributions.

27.1. Les bénéfices bruts de la Société tels qu'ils apparaissent dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, des amortissements et des dépenses, représentent le bénéfice net de la Société.

27.2. Sous réserve des dispositions des Articles 10 et 11 ci-dessus, l'assemblée générale des Associés a le pouvoir de disposer du bénéfice net de la Société. Il peut notamment allouer ce bénéfice net au paiement des dividendes ou à des réinvestissements; il peut également le transférer à une réserve ou le reporter, à condition toutefois que, en conséquence d'une telle disposition, l'actif net de la Société ne chute pas en dessous du capital social minimum prévu par la Loi Sicar.

27.3. Le bénéfice net distribuable sera calculé et pourra être distribué aux Associés de la Société en accord avec les dispositions de l'Article 10 des présents Statuts.

En tout état de cause, le bénéfice net sera distribué après paiement de ou la constitution d'une provision appropriée (s'il en est) destinée à couvrir les frais et dépenses de la Société.

27.4. Le Conseil peut décider de verser des dividendes intérimaires à chaque fois que les revenus nets sont disponibles en vue de distribution.

VII. Dépositaire

Art. 28. Dépositaire.

28.1. En vertu de l'article 8 de la Loi Sicar, la garde des actifs de la Société sera confiée à un dépositaire, qui doit être un établissement de crédit au sens de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier, dans sa version modifiée, et doit avoir son siège social dans le Grand-duché du Luxembourg ou être établi dans le Grand-duché du Luxembourg si son siège social est à l'étranger.

28.2. Le dépositaire sera nommé par le Conseil, qui déterminera sa rémunération et la durée de son mandat. Le dépositaire doit s'acquitter de sa mission selon les dispositions de la Loi Sicar.

28.3. Dans le cas d'une démission volontaire ou en cas de révocation du dépositaire, la Société nommera un dépositaire successeur dans les deux mois suivant cette démission ou cette révocation.

VIII. Dissolution et Liquidation

Art. 29. Dissolution - Liquidation.

29.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent ne pas être des Associés, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération, chaque fois en conformité avec les dispositions de la Loi Sicar. Sauf disposition contraire des résolutions du/des Associé(s) ou de la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

29.2. L'excédent provenant de la réalisation des actifs et du paiement du passif de la Société sera payé à l'Associé ou, s'il y a plusieurs Associés, aux dits Associés, proportionnellement aux Parts Sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Art. 30. Disposition d'Ordre Général. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi Sicar.

116721

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa conversion sont estimés à environ EUR 2.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. STADLER-TJAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49180. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009148129/1226.

(090182062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

OP Exklusiv Zertifikate, Fonds Commun de Placement.

La partie spécifique du règlement de gestion modifié au 1^{er} décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2009140094/10.

(090172184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

BTMU Premier Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.510.

—
EXTRAIT

Le règlement de gestion daté du 27 novembre 2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 3 décembre 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Pour la société
BTMU Unit Management S.A.
Signature

Référence de publication: 2009151390/15.

(090186618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

BRE/Europe 5NQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 141.118.**BRE/Vasakronan Holding I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 140.158.**BRE/Vasakronan Holding II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 140.159.**Vasakronan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 140.160.

—
In the year two thousand nine, on the third of December.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) BRE/Europe 5NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141.118, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of the notary M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 14 July 2008, published in the Mémorial N° 2244 dated 13 September 2008,

here represented by Mlle Virginie Lepage, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Europe 5NQ S.à r.l. (the "Sole Manager 1"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 1 on 23 November 2009 (the "Resolution 1").

2) BRE/Vasakronan Holding I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 140.158, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of the notary M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 25 June 2008, published in the Mémorial N° 1915 dated 5 August 2008,

here represented by Mlle Virginie Lepage, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Vasakronan Holding I S.à r.l. (the "Sole Manager 2"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 2 on 23 November 2009 (the "Resolution 2").

3) BRE/Vasakronan Holding II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 140.159, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of the notary M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 25 June 2008, published in the Mémorial N° 1905 dated 2 August 2008,

here represented by Mlle Virginie Lepage, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Vasakronan Holding II S.à r.l. (the "Sole Manager 3"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 3 on 23 November 2009 (the "Resolution 3").

4) Vasakronan S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 140.160, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of the notary M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 25 June 2008, published in the Mémorial N° 1915 dated 5 August 2008,

here represented by Mlle Virginie Lepage avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of Vasakronan S.à r.l. (the "Sole Manager 4"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 4 on 23 November 2009 (the "Resolution 4").

Hereinafter, the Resolution 1, the Resolution 2, the Resolution 3 and the Resolution 4 are collectively referred to as the "Resolutions".

An excerpt of the Resolutions, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

MERGER PROJECT

1) Merging Parties

- BRE/Europe 5NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141.118, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbing company (hereinafter referred to as "Absorbing Company"),

- BRE/Vasakronan Holding I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 140.158, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 1 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 1"),

- BRE/Vasakronan Holding II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 140.159, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 2 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 2"), and

- Vasakronan S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 140.160, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 3 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 3"),

The Absorbed Company 1, the Absorbed Company 2 and the Absorbed Company 3 are collectively referred to as "Absorbed Companies".

The Absorbing Company and the Absorbed Companies are collectively referred to as the "Merging Companies".

2) The Absorbing Company holds 500 shares of the Absorbed Company 1, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 1.

3) The Absorbing Company holds 500 shares of the Absorbed Company 2, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 2.

4) The Absorbing Company holds 500 shares of the Absorbed Company 3, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 3.

5) The Absorbing Company proposes to absorb the Absorbed Companies by way of transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company, pursuant to the provisions of articles 278 through 280 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

6) As from 31 October 2009, all operations and transactions of the Absorbed Companies are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

7) As of the Effective Date (as defined below), all rights and obligations of the Absorbed Companies vis-à-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company. The Absorbing Company will in particular take over debts as own debts and all payment obligations of the Absorbed Companies. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Companies shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

8) The Absorbing Company shall from the Effective Date (as defined below) carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Companies such as these agreements and obligations exist on the Effective Date (as defined below) and in particular carry out all agreements existing, if any, with the creditors of the Absorbed Companies and shall be subrogated to all rights and obligations from such agreements.

9) No special rights or advantages have been granted to the sole manager of the Merging Companies.

10) The sole partner of the Absorbing Company has, within one month from the publication of this merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, access at the registered office of the Absorbing Company to all documents listed in article 267 paragraph (1) a), b) and c) of the Law and may obtain copies thereof, free of charge.

11) One or more partners of the Absorbing Company holding at least 5% of the subscribed share capital of the Absorbing Company may within the time period set out in 10) above request the convening of a shareholders' meeting of the Absorbing Company to decide whether to approve the proposed merger.

12) Full discharge is granted to the sole manager of each of the Absorbed Companies the exercise of its mandate.

13) Subject to the rights of the sole partner of the Absorbing Company set out in 11) above, the dissolution of the Absorbed Companies shall become effective and final one month after the publication of this merger project in the

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Effective Date") and will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the Law.

14) The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company. Insofar as required by law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities transferred by the Absorbed Companies to the Absorbing Company.

15) The books and records of the Absorbed Companies will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

16) As a result of the merger, the Absorbed Companies shall cease to exist and all their respective issued shares shall be cancelled.

The undersigned notary public hereby certifies the existence and legality of the merger project and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging parties pursuant to the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le troisième jour du mois de décembre,

Par-devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) BRE/Europe 5NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.118, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte reçu du notaire M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 juillet 2008, publié au Mémorial N° 2244 daté du 13 septembre 2008,

ici représentée par Mlle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Europe 5NQ S.à r.l. (le "Gérant Unique 1"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 1 le 23 novembre 2009 (la "Résolution 1");

2) BRE/Vasakronan Holding I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.158, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte reçu du notaire M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 juin 2008, publié au Mémorial N° 1915 daté du 5 août 2008,

ici représentée par Mlle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Vasakronan Holding I S.à r.l. (le "Gérant Unique 2"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 2 le 23 novembre 2009 (la "Résolution 2"); et

3) BRE/Vasakronan Holding II S.à r.l., a société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.159, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte reçu du notaire M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 juin 2008, publié au Mémorial N° 1905 daté du 2 août 2008,

ici représentée par Mlle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Vasakronan Holding I S.à r.l. (le "Gérant Unique 3"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 3 le 23 novembre 2009 (la "Résolution 3"); et

4) Vasakronan S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.160, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte reçu du notaire M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 juin 2008, publié au Mémorial N° 1915 daté du 5 août 2008,

ici représentée par Mlle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de Vasakronan S.à r.l. (le "Gérant Unique 4"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 4 le 23 novembre 2009 (la "Résolution 4");

Ci-après, la Résolution 1, la Résolution 2, la Résolution 3 et la Résolution 4 sont collectivement dénommées les "Résolutions".

Les dites Résolutions, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

PROJET DE FUSION

1) Parties à la fusion:

- BRE/Europe 5NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.118, ayant un capital social de EUR 12.500,-, comme société absorbante (la "Société Absorbante");

- BRE/Vasakronan Holding I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.158, ayant un capital social de EUR 12.500,-, comme société absorbée 1 (la "Société Absorbée 1");

- BRE/Vasakronan Holding II S.à r.l., a société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.159, ayant un capital social de EUR 12.500,-, comme société absorbée 2 (la "Société Absorbée 2");

- Vasakronan S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140160, ayant un capital social de EUR 12.500,-, comme société absorbée 3 (la "Société Absorbée 3");

La Société Absorbée 1, la Société Absorbée 2 et la Société Absorbée 3 sont collectivement dénommées les "Sociétés Absorbées".

La Société Absorbante et les Sociétés Absorbées sont collectivement dénommées les "Sociétés Fusionnantes".

2) La Société Absorbante détient 500 parts sociales dans la Société Absorbée 1, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 1.

3) La Société Absorbante détient 500 parts sociales dans la Société Absorbée 2, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 2.

4) La Société Absorbante détient 500 parts sociales dans la Société Absorbée 3, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 3.

5) La Société Absorbante propose d'absorber concurremment les Sociétés Absorbées par voie de fusion par acquisition suivant les dispositions des articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

6) A partir 31 octobre 2009, toutes les opérations et les transactions des Sociétés Absorbées sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

7) A partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), tous les droits et obligations des Sociétés Absorbées vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la Société Absorbante. La Société Absorbante assumera en particulier toutes les dettes comme ses dettes propres et toutes les obligations de paiement des Sociétés Absorbées. Les droits et créances des Sociétés Absorbées seront transférés à la Société Absorbante avec l'intégralité des sûretés, soit in rem soit personnelles, y attachées.

8) La Société Absorbante exécutera à partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, des Sociétés Absorbées tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers des Sociétés Absorbées et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats.

9) Aucun droit ou avantage particulier n'a été attribué aux gérants des Sociétés Fusionnantes.

10) L'associé unique de la Société Absorbante a le droit, pendant un mois à compter de la publication de ce projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de prendre connaissance au siège social des Sociétés Absorbées de tous les documents énumérés à l'article 267, alinéa (1) a), b) et c) de la Loi et peut en obtenir copie intégrale, sans frais.

11) Un ou plusieurs associé de la Société Absorbante disposant au moins de 5% du capital souscrit de la Société Absorbante a/ont le droit, pendant le délai indiqué sous le point 10) ci-dessus, de requérir la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

12) Décharge pleine et entière est accordée au gérant unique des Sociétés Absorbées pour l'exercice de leur mandat.

13) Sous réserve des droits de l'associé unique de la Société Absorbante tels que décrits sous le point 11) ci-dessus, la dissolution des Sociétés Absorbées deviendra effective et définitive un mois après la publication de ce projet de fusion

dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Date de Réalisation") et conduira simultanément aux effets tels que prévus par l'article 274 de la Loi.

14) La Société Absorbante devra elle-même accomplir toutes les formalités, y compris les publications telles que prévues par la loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'entrée en vigueur de la fusion et au transfert et cession des actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante. Dans la mesure où la loi le prévoit, ou lorsque jugé nécessaire ou utile, des actes de transfert appropriés seront exécutés par les Sociétés Fusionnant afin de réaliser la transmission des actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante.

15) Les documents sociaux des Sociétés Absorbées seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la période prescrite par la loi.

16) Par effet de la fusion, les Sociétés Absorbées cesseront d'exister de plein droit et leurs parts sociales émises seront annulées.

Le notaire soussigné déclare attester de l'existante et de la légalité du projet de fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux parties à la fusion conformément à la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lepage, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14929. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 décembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009153236/251.

(090190203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

MAN-AHL Milestone, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion au 28 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUGC Lux Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2009152751/10.

(090189323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

MAN-AHL Milestone, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 28 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUGC Lux Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2009152743/10.

(090189324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

M&W Privat, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2009152740/9.

(090189762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

AeK Wien SIF, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement der AeK Wien SIF, welcher von der UBS SIF Management Company S.A. verwaltet wird und dem Gesetz vom 13. Februar 2007 unterliegt, wurde am 23. November 2009 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

*Für UBS SIF Management Company S.A.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Martin Rausch / Peter Sasse
Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2009151391/12.

(090180332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Joval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 94.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 novembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009150598/10.

(090181964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

World Minerals International Sales, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 52.699.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 2009

Acceptation de la démission de Monsieur Paul Woodward de sa fonction d'administrateur et d'administrateur délégué.

Sont nommés nouveaux administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Paul BAZIREAU, General Manager PFME, demeurant 14, Vallon d'Ohain B-1180 Uccle, Belgique.
- Monsieur Michel CORNELISSEN, Sales and Marketing Director, demeurant professionnellement au 18C, Avenue Reine Astrid, B-1310 La Hulpe, Belgique.
- Monsieur Jérôme BAUDOULT d'HAUTEFEUILLE, PFME controler, demeurant au 154, rue de l'Université F-75007 Paris.

Est nommé commissaire aux comptes son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- DELOITTE S.A., sise au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009148975/21.

(090180323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Luximotrust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 107.784.

Extrait de la décision de l'associé unique du 17 novembre 2009

L'associé unique de la société a pris à la décision suivante:

Madame Florence Bastin, née le 02 juillet 1975 à Haine St Paul (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg est nommée gérante de la société en remplacement de Monsieur Marc Meyers, démissionnaire, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2009149118/17.

(090180697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

OHK Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 131.975.

Nous vous informons par la présente que la société mentionnée sous rubrique n'est plus domiciliée à notre adresse depuis le 12 août 2009.

Le 20 novembre 2009.

SGG S.A.

Corinne Bitterlich / Betty Prudhomme

Senior Vice President / Senior Vice President

Référence de publication: 2009149129/12.

(090180480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Immo Petschend S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 135.904.

Les Comptes annuels au 31/12/2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24/11/2009.

Fiduciaire Marcel Stephany

Signature

Référence de publication: 2009149019/13.

(090180302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Lisé & Fils Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3316 Bergem, 22, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 114.524.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BERGEM, le 25 novembre 2009.

LISÉ & FILS PROMOTIONS S.A.

L-3316 BERGEM

Signature

Référence de publication: 2009149274/13.

(090180670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

BELLUS Health Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.031.

L'affectation des résultats disponibles au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009 sous la référence L090041478.04.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

L'affectation des résultats disponibles au 31 décembre 2007 a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELLUS Health Luxco I S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009149457/16.

(090180512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Finet Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 76.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau
L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009149446/13.

(090180481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Finet Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 76.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau
L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009149445/13.

(090180485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Finet Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 76.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau
L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009149444/13.

(090180486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Bio-cafes SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 100.144.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bio-cafes SA
Fidalux S.A.
Agent domiciliataire

C. BLONDEAU
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009149415/15.

(090180402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

British Blu Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.740.

Les comptes au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRITISH BLU HOLDING S.A.
Angelo DE BERNARDI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009149456/12.

(090180456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Blendo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.588.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLENDO S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009149458/12.

(090180537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Alpha-Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALPHA-LUX INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009149459/12.

(090180534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Rock Ridge RE 8, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.529.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2008 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vincenzo Viceconte.

Référence de publication: 2009150600/10.

(090181956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Melano Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 69.220.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la démission et de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Madame Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 3 septembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A.

Madame Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 3 septembre 2009 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 3 septembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 3 septembre 2009.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Par Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2009149250/23.

(090180443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

HC Holdings I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.463.

*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique
qui s'est tenue extraordinairement le 21 octobre 2009*

L'Associé Unique de HC Holdings I S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Xavier Borremans, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer M. Peter Diehl, né le 21 mars 1971 à Saarbrücken, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Vincent Bouffioux

Gérant

Référence de publication: 2009149257/17.

(090180477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Hutton Collins Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.344.

*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique
qui s'est tenue extraordinairement le 21 octobre 2009*

L'Associé Unique de Hutton Collins Luxembourg S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Xavier Borremans, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer M. Peter Diehl, né le 21 mars 1971 à Saarbrücken, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Vincent Bouffioux
Gérant

Référence de publication: 2009149258/17.

(090180494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Argesti s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 113.518.

—
BEKANNTMACHUNG

Gemäß Beschluss der Gesellschafterversammlung vom 31. Oktober 2009 sind folgende Änderungen beschlossen worden:

1. Der Rücktritt Helene Boriths Müller, als Geschäftsführer, wurde akzeptiert.
2. Herr Frank Schwiering, wohnhaft in 24, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig, wurde als neuer Geschäftsführer ernannt.

Für die Gesellschaft
Gabriela Zaleski

Référence de publication: 2009149269/15.

(090180774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

HC Investissements (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.443.

—
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique
qui s'est tenue extraordinairement le 21 octobre 2009*

L'Associé Unique de HC Investissements (Europe) S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Xavier Borremans, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer M. Peter Diehl, né le 21 mars 1971 à Saarbrücken, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Vincent Bouffioux
Gérant

Référence de publication: 2009149275/17.

(090180785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Rommels Maschinn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6960 Senningen, 133, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 92.022.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SENNINGEN, le 25 novembre 2009.

ROMMELS MASCHINN sàrl
L-6960 SENNINGEN
Signature

Référence de publication: 2009149276/13.

(090180673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

John Deere Cash Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 101.957.

—
Madame Carmen LAUN a démissionné de ses fonctions d'administrateur de John Deere Cash Management S.A. (la "Société") avec effet au 30 septembre 2009.

Par décision du conseil d'administration de la Société en date du 30 septembre 2009, Monsieur Mark THEIS, avec adresse professionnelle au 43, avenue John F. Kennedy, L-1016 Luxembourg, a été désigné administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149173/14.

(090181100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Les Oliviers Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 68-70, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 149.454.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Avelino AZENHA SIMOES, restaurateur, né à Quiaios/Figueira da Foz, le 1^{er} août 1961 demeurant à L-4994 Sprinkange, 99, route de Longwy

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "LES OLIVIERS SARL".

La société agira sous l'enseigne commerciale de Restaurant Opus Mer - Rodizio de Poissons et Fruits de Mer.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques à consommer sur place, ainsi que d'une auberge avec chambres d'hôtes.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société. Les parts sociales ne peuvent être transmises ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Avelino AZENHA SIMOES, préqualifié et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.000,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Avelino AZENHA SIMOES, préqualifié, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-4051 Esch-sur-Alzette, 68-70, rue du Canal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Avelino AZENHA SIMOES, Paul DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45382. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009150900/73.

(090183201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

**Les Olliviers Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Les Oliviers Sàrl).**

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 68-70, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 149.454.

L'an deux mil neuf, le douze novembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Avelino AZENHA SIMOES, restaurateur, né à Quiaios/Figueira da Foz, le 1^{er} août 1961 demeurant à L-4994 Sprinkange, 99, route de Longwy

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "LES OLIVIERS SARL" avec siège social à L-4051 Esch-sur-Alzette, 68-70, rue du Canal

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 octobre 2009, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, en voie d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Lequel associé unique, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

116735

Unique résolution

L'associé unique a décidé de changer le nom de la société en LES OLLIVIERS SARL et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "LES OLLIVIERS SARL"."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Avelino AZENHA SIMOES, Paul DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48553. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009150901/31.

(090183201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

TSL Transport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9146 Erpeldange, 8, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 129.520.

L'an deux mille neuf, le douze novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "Transport Invest S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129368,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, et

- Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule et unique associée actuelle ("Associe Unique") de la société à responsabilité limitée "TSL Transport S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-9164 Lipperscheid, 2, Schoulstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129520, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1781 du 23 août 2007,

et qu'elle a pris, par ses représentants, la résolution suivante:

Résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de Lipperscheid à L-9146 Erpeldange (Ettelbruck), 8, rue du Château, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 comme suit:

" **Art. 5. (premier alinéa)**. Le siège social est établi à Erpeldange (Ettelbruck)."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DIDERRICH - DE CILLIA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2009. Relation GRE/2009/4283. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 30 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009150899/39.

(090183481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Atrium Promotions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 130.034.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009150737/14.

(090182563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

HC Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.309.

*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique
qui s'est tenue extraordinairement le 21 octobre 2009*

L'Associé Unique de HC Luxembourg IV S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Xavier Borremans, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer M. Peter Diehl, né le 21 mars 1971 à Saarbrücken, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Vincent Bouffioux

Gérant

Référence de publication: 2009149260/17.

(090180504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

HC Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.462.

*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique
qui s'est tenue extraordinairement le 21 octobre 2009*

L'Associé Unique de HC Holdings S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Xavier Borremans, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer M. Peter Diehl, né le 21 mars 1971 à Saarbrücken, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Vincent Bouffioux

Gérant

Référence de publication: 2009149261/17.

(090180509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.
